

ABONNEMENTS :

Table with subscription rates for Canada and the United States, including daily and weekly editions.

LE DEVOIR

Redaction et Administration: 43 RUE SAINT-VINCENT MONTREAL. TELEPHONES ADMINISTRATION Main 7461 REDACTION Main 7460

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS !

LE CINQUANTENAIRE DE LA CONFEDERATION

Un correspondant du Globe, de Toronto, suggère la formation immédiate d'une commission parlementaire qui s'occuperait de préparer la célébration du cinquantenaire de la Confédération en 1917.

Cette commission pourrait, ajoute le correspondant, entre autres choses, rechercher les documents et la correspondance concernant le changement constitutionnel inauguré en 1867.

L'idée est bonne et l'on ne devrait pas tarder de la mettre en pratique. Un travail de ce genre serait nécessairement long, et, pour être bien fait, demanderait beaucoup d'argent et l'aide d'un personnel particulièrement entraîné aux recherches historiques.

Et quel service cela rendrait à tous. Nous possédons déjà quelques volumes contenant les discussions publiques provoquées par le projet de confédération et aussi quelques pièces éparses ici et là que tout le monde ne peut pas consulter facilement. Mais combien de lettres et peut-être même de mémoires intéressants doivent rester dans les papiers de famille des amis politiques ou personnels des hommes intéressés aux affaires publiques de ce temps-là.

Mais pour les découvrir il faut une organisation intelligente, qui inspire la confiance et dont le motif appelle au patriotisme. Ceux qui possèdent ces pièces, sans se douter souvent de leur importance, une fois avertis, généralement ne veulent plus s'en départir, à moins que ce ne soit dans un but de grand intérêt national.

Seule une commission officielle composée d'hommes compétents et s'adjoignant nos meilleurs historiens et archivistes, peut mener à bien ce travail qui demande une connaissance parfaite des hommes de l'époque et de leurs relations, des courants et même des nuances d'opinion qui se heurtaient ou se manifestaient avant 1867.

Autre raison. La publicité de ces documents ramènerait l'attention sur le véritable esprit de la Confédération et dissiperait peut-être bien des préjugés. Il est indéniable qu'un certain groupe d'hommes politiques, très peu au courant des motifs qui décidèrent les promoteurs du pacte de 1867 à oublier leurs rivalités et surtout leurs antipathies, a, consciemment ou non, travaillé l'opinion canadienne en sens inverse de l'esprit de la Confédération.

Cette raison seule nous ferait désirer le succès de l'idée émise par le correspondant du Globe. Car il n'y aurait pas de manifestation plus louable pour le bien général que celle du retour loyal à l'esprit qui fit d'ennemis énergiques et même violents les ouvriers communs d'une œuvre, en somme, magnifique.

Jean DUMONT.

L'INCIDENT DE SAINTE-SCHOLASTIQUE

SIMPLE MISE AU POINT

Le Daily Mail publie ce matin, sous des titres flamboyants — et qui dépassent même le texte qui les suit — une lettre du pasteur Joliat, de l'église Saint-Jean de Montréal, qui appelle une mise au point. Nous la ferons du reste aussi brève que possible, désireux de ne toucher que dans la mesure strictement nécessaire à un incident qui se rattache à la fois à une question religieuse et à une divergence de sentiment entre parents.

Le Daily Mail dit d'abord, en titres gras: "Un protestant est enterré de force dans un terrain catholique — Les parents et les amis empêchent la cérémonie protestante — Presbytérien — Et il avait acheté son propre terrain dans le cimetière protestant de Belle-Rivière — Presque une tuite à coups de poing — Un avocat dit que, comme les parents sont catholiques, ils pouvaient enterrer comme un catholique." Il ajoute ensuite, sous forme d'introduction: "La déclaration suivante signée du Rév. H. Joliat dit comment le corps d'un protestant de toute sa vie (à life-long protestant) a été enterré de force dans un cimetière catholique."

Il résulte d'abord de la déclaration même du pasteur Joliat que le défunt, (qui était âgé de 61 ans), n'était ni un protestant de naissance, ni un protestant de toute sa vie, et que, s'il a été enterré dans "l'enceinte d'un cimetière catholique", ce ne fut pas en terre bénite et proprement catholique, mais dans le terrain spécialement réservé aux enfants morts sans baptême et à ceux qui sont décédés en dehors de la communion de l'Eglise.

M. Joliat dit que le défunt était un membre régulier de l'Eglise presbytérienne et que l'un de ses frères avait pris les dispositions préalables nécessaires pour le faire enterrer dans le cimetière protestant de Belle-Rivière où, ajout-il, le défunt avait lui-même choisi et clôturé son terrain.

Il ajoute encore: "Mais, quand le

Rév. J.-E. Boucher, de Saint-Hyacinthe, et le Rév. H. Joliat, de l'église Saint-Jean, de Montréal, vinrent pour célébrer le service funèbre, quelques-uns des parents, munis d'une consultation légale signée de M. J.-A.-C. Ethier, C.R., et député des Deux-Montagnes, se présentèrent en corps et interdirent à l'entrepreneur de pompes funèbres d'enlever le corps, déclarant que, comme tous ses parents étaient catholiques, ils avaient le droit de l'enterrer dans leur propre cimetière."

Devant l'hostilité évidente de la foule, conclut M. Joliat, et désireux d'éviter un conflit regrettable, "les porteurs, tous les protestants présents et quelques catholiques se retirèrent tranquillement. Le corps fut enterré dans un terrain non-consacré (unconsecrated ground)". Et le pasteur se demande si la loi britannique permet une telle chose, si lui et ses amis ont quelque recours.

Sur le point de fait: l'enterrement du défunt dans l'enceinte du cimetière catholique, mais en terre non bénite, il n'y a point de discussion; mais, d'après les renseignements que nous avons puisés à d'excellentes sources, les circonstances sont plus compliquées que ne l'indique la lettre de M. Joliat.

La famille Lafond est en majorité catholique, le défunt lui-même a été catholique pendant la majeure partie de sa vie. D'après ses parents catholiques, il fréquentait peu l'église protestante ces derniers temps et certains espéraient même le voir revenir à la foi de sa jeunesse. Lorsque survint la mort et que se posa la question des funérailles, les parents catholiques consultèrent M. Ethier, qui leur répondit qu'en l'absence de dispositions expresses de la part du défunt, la famille pouvait disposer de son corps. On se rendit auprès du curé de la paroisse, à qui on demanda la permission d'enterrer le défunt dans le cimetière catholique. Le curé ne pouvait permettre la sépulture

en terre bénite, le défunt ne s'étant point réconcilié avec l'Eglise, mais il ne crut pas devoir, étant donné ce que lui disaient les parents, refuser de les laisser enterrer le cadavre dans la partie du cimetière réservée aux enfants morts sans baptême et à ceux qui sont décédés en dehors de la communion de l'Eglise.

Voici les faits. Nous n'y insistons pas. Il y a face à face les membres d'une même famille, liés par le sang, divisés par la croyance. Entre eux repose un cadavre et se dresse la loi civile. Cette loi, elle est la même pour tous, et il n'y a pas très longtemps qu'une veuve s'en prévalait pour faire conduire au cimetière Mont-Royal son mari, pour qui ses frères réclamaient une sépulture catholique. La loi a-t-elle été observée? Seuls, les tribunaux pourraient le dire.

Quant au prêtre, son rôle s'est résumé à faire observer d'abord la discipline ecclésiastique, en ne laissant point enterrer le défunt en terre bénite, et, secondement, à ne point refuser à des parents qui le lui demandaient la permission de déposer un corps dans le voisinage de ceux de ses ancêtres.

Omer HEROUX.

BILLET DU SOIR.

PROCLAMATION.

Lecteurs, voyez une bonne nouvelle!

Depuis plus de trois mois vous déplorez, pas autant que moi, permettez-moi de le dire, le départ de Nap. Tellier, disparu de cette colonne sans article nécrologique. Réjouissez-vous, il n'était pas mort; il dormait. Il va revenir.

Il va revenir. Pendant son trop long silence il a accumulé tout l'esprit qui coulait à flot autrefois. Cet esprit inutile ne s'est pas perdu dans le repos, il s'est cristallisé en charmants billets du soir que vous avez, mais pas plus que moi, hâte de lire.

Il manquait à la trilogie, ou plutôt sans lui ce n'était plus la trilogie. La roue des chroniques tournait avec des soubresauts, comme lorsqu'un engrènement fait défaut. C'était Lorrain et puis Breton, et puis encore Lorrain et puis toujours Breton et entre Lorrain, ironiste doux, et Breton, pessimiste triste, il manquait le repos de la verve endiablée de Tellier, de ses billets bouffons, funambulesques, fous, qui font rire aux larmes, se tordent à moins que quelcfois, ils ne vous crispent d'horreur.

Et à force de parler si souvent, jusqu'à trois fois la semaine, je confesse, lecteurs, je confesse qu'il m'arriva d'écrire sans avoir rien à dire, ce qui n'est pas loin de parler sans rien dire.

Rejoignez-vous donc, Tellier nous revient avec le vrai printemps dont il a l'exubérance et la gaieté.

Il a noté sur ses tablettes les faits importants qui viennent de se dérouler à Montréal, les élections municipales, le règne du maire, et il va vous faire voir à travers le verre terriblement grossissant de son imagination les ridicules qui, quelcfois, ont pu passer inaperçus. Nous allons tous nous amuser.

Louis BRETON.

LES CONCESSIONS FORESTIERES

Les prochaines concessions forestières ne se limiteront pas à l'Abitibi.

La plus grande étendue est au contraire offerte dans la région nord du Lac Saint-Jean, 6,000 milles. On en offre quelques centaines de milles aussi dans la Métapédia. Le reste, 1,200 milles, est situé dans l'Abitibi.

LA VIE DE VEUILLOT

LES CONDITIONS DE NOTRE OFFRE

C'est lundi que le Devoir publie le premier coupon de la série qui donnera droit à la Vie Populaire de Louis Veillot, par son neveu, M. François Veillot, ancien directeur de l'Univers.

Cette vie, qui couvre cent cinquante pages grand format, sur papier fort, et qui est illustrée de près de trois cents gravures, sera distribuée à nos lecteurs sur présentation de six coupons du Devoir et de vingt sous. Pour l'expédition par la poste, la brochure étant assez lourde, il faudra ajouter six sous (et non point cinq comme il a été dit par erreur).

Cette offre est l'une des meilleures que nous ayons encore faites à nos lecteurs. Nous tenons à spécifier qu'on fera bien d'en profiter aussitôt, le nombre des exemplaires que nous possédons étant limité.

LETTRE D'OTTAWA

La fin du débat sur le budget. -- M. Laurier veut le blé et les machines aratoires en franchise et une réduction judicieuse des impôts. -- M. Foster éloquent, puis embarrassé. -- Discours de MM. Clark, Stevens et Boivin. -- Le ministère a 42 voix de majorité

Ottawa, 24 — A minuit et demi, cette nuit, le débat sur le budget prenait fin. La Chambre rejetait, à une majorité de 42 voix, un amendement de M. Laurier; elle adoptait ensuite les modifications au tarif proposées par M. White, dont l'une décreta une réduction de 5 pour cent sur certaines machines aratoires. C'est un vote de partis. Il clôt un débat qui s'est prolongé pendant dix séances, et que les vacances de Pâques ont interrompu. MM. Laurier, Foster, Clark (Red Deer), Stevens et Boivin, ont été les orateurs de la journée.

L'ALLURE DES DISCOURS

La journée a été intéressante. M. Laurier n'a pas formulé de politique douanière aussi étendue qu'il le laissait prévoir à Hamilton, l'autisme dernier. Il n'a pas demandé la détaxe complète des denrées alimentaires, comme il le proposait alors. Il s'est limité à formuler une demande d'entrée en franchise du blé, des produits du blé, et des instruments aratoires, et à proposer une réduction judicieuse ("considérable") des impôts, dans le but de diminuer le coût de la vie. Il a parlé une heure, et a fait un bon discours. Il était en voix. Peu de monde, toutefois, dans les tribunes, pendant sa harangue. M. Clark a eu le plus bel auditoire au début de la soirée.

La recrudescence de M. Laurier, sur la question des denrées alimentaires en franchise, a fait l'affaire de M. Foster, qui l'en a raillé. Mais M. Laurier a eu son tour de s'amuser aux dépens de M. Foster. La Chambre attendait de celui-ci, qui n'y avait pas à vrai dire parlé depuis le 18 décembre 1912, un grand discours. M. Foster l'a déçu. Il a débuté comme dans ses meilleurs jours, et, pendant une demi-heure, il a été tour à tour sérieux et surcastique, digne et amusant, railleur à souhait. Sur une importante question — celle du prix comparatif de la farine canadienne, à Liverpool et à Montréal, — il s'est enfoncé, a utilisé de bonne foi des statistiques incomplètes, en lesquelles il avait confiance, s'est fait interroger par la gauche à ce propos; et, pendant un quart d'heure, les deux partis ont été dans le pétrin. Quand ils en sont sortis, M. Foster était le plus enfariné. Et, quoiqu'il ait fait la meilleure contenance possible, ensuite, il n'a pas réussi à terminer son discours avec le même prestige qu'il l'avait commencé. Un autre que lui y serait resté, mais M. Foster est un vétéran, et il s'en est tiré. Il peut se compter bien aisé d'être sorti de cette impasse comme il l'a fait.

PRODUCTION ET MARCHES

Le coût de la production est trop élevé et il n'y a pas assez de marchés ouverts à notre surplus de production, dit M. Laurier. Ces raisons, entre maintes autres, poussent les gens vers les villes. Pour diminuer le coût de la production, il faudrait d'abord admettre en franchise les instruments aratoires. La demande que formulent en ce sens les agriculteurs canadiens est juste et raisonnable. Elle est naturelle, il faudrait l'accorder. Il faut faire quelque chose pour la génération actuelle, afin d'alléger son sort et ne pas la laisser tout le temps avec le fardeau qu'ont porté les générations antérieures d'agriculteurs canadiens. Il faut améliorer les conditions de l'agriculture contemporaine. Nous le pouvons, il est grand temps de le faire.

LE DISCOURS DE M. LAURIER

A trois heures quart, après que des députés ont déposé sur la table du secrétaire des Communautés pétitions demandant que l'Etat nationalise le chemin de fer Nord-Canadien, la Chambre se fit à la continuation du débat sur le budget. M. Laurier se lève. Quelques documents, sur son bureau. La gauche l'approuve. Peu d'assistants à droite. M. Laurier, en voix, commence son discours. Quelques préliminaires, pour expliquer ses raisons de parler, et il aborde le sujet. L'agriculture est à la base de la prospérité canadienne, dit-il. Si l'agriculture ne rend pas tout ce qu'elle doit rendre, il faut que le gouvernement améliore la situation, sans quoi il manque à son devoir. Or, du témoignage d'un député conservateur, M. Broder, observateur intelligent, la production agricole du Canada est insuffisante, il faut importer des produits alimentaires pour combler le déficit qui existe

entre la demande et l'offre. M. Broder dit que le meilleur moyen de porter remède à la situation, c'est de porter les gens vers la terre qui se déserte. Or qu'y a-t-il dans le programme économique du ministère, tel qu'exposé par M. White, qui induise les gens à se diriger vers le sol? Rien. Dans l'Est, depuis dix ans, l'agriculture ne fait pas de progrès sensibles. Ainsi, il y a 63,000 vaches laitières de moins en 1911 qu'en 1901, dans les vieilles provinces. Cela, tandis que la consommation de produits de la crème augmente, ainsi que le nombre des consommateurs. La diminution des ressources agricoles et rurales de la terre, dans l'Est, a lieu dans tous les domaines. La terre est désertée, la population rurale diminue. Sans doute, ce n'est peut-être pas la faute du ministère actuel, si cette situation existe. Mais, dit M. Laurier, le ministère se doit d'intervenir pour donner au pays les réformes et la prospérité matérielles qu'il prometait en 1911. Il est vrai que des causes générales poussent la population des champs vers les villes, dans tous les pays. Mais il y a des raisons spéciales au Canada, et le ministère se doit de les découvrir et d'y porter remède. En Grande-Bretagne, où il y avait un système de maîtrise des terres arrières et remontant au temps de la féodalité, il y avait une crise rurale. Certaines lois ont amélioré la situation. Ici, notre système de tenure des terres n'a rien de féodal, mais notre population déserte la terre. Il faut, pour la diriger vers le sol, et décongestionner les villes, des réformes nouvelles et une expansion considérable de notre commerce.

La situation, dans l'Ouest, affirme aussi M. Laurier, n'est pas meilleure que dans l'Est, au point de vue du développement agricole. Il y a à peine 18 millions d'acres de terres ouvertes à la culture, sur 150 millions prêts pour la charrue. Et le développement de ce domaine semble arrêté, au point de vue agricole. Notre immigration ne nous amène que des artisans, peu de ruraux. Les statistiques données il y a quelques semaines par M. Oliver sur ce sujet sont des plus nettes et aussi assez décourageantes. Il nous faut des gens de la ferme, une population agricole. A l'Ouest comme à l'Est la situation est grave. Quelles en sont les causes fondamentales?

LE SORT DU CONSOMMATEUR

M. Laurier, sur ce point, affirme que le ministère n'a rien fait non plus, pour alléger le sort du consommateur. Le coût de la vie monte toujours. Ce n'est pas le producteur qui bénéficie de cette hausse, ce sont les intermédiaires, les trusts, les monopoles. Il y a le trust du lait, celui des viandes, du sucre, du pain, des provisions. La farine canadienne, à cause de nos monopoles, se vend plus cher à Montréal qu'à Liverpool. Et l'on dit que, donner la détaxe du blé, c'est compromettre les salaires élevés des employés actuels des minoteries et des meuneries canadiennes. D'après M. White lui-même, les 52,000 ouvriers employés dans ces industries gagnent une somme totale de 14 millions, soit \$270 par tête, par an, \$5.20 par semaine. C'est un salaire ridicule, et qui démontre la fausseté de cet argument, que la protection assure des salaires élevés aux ouvriers. Les libéraux sont des réformateurs, dit M. Laurier, ils estiment que "le tarif est pour l'avantage du peuple, et non pas la peine pour le tarif. La législation tarifaire du Canada n'est pas et ne doit pas être immuable. Il faut y toucher et la modifier, quand c'en est l'heure. Et celle-là a sonné. Le tarif actuel pouvait être bon en 1897, il ne l'est plus. Révisons-le." (Rires à la droite, qui est d'humeur moqueuse et continue cette manifestation ironique pendant une minute). "M. White a défié le parti libéral à la bataille, en fait de tarif, dit M. Laurier, nous acceptons le défi. Et nous proclamons qu'il faut tout de suite une nouvelle révision de

notre tarif douanier." Sur ce, M. Laurier affirmait son lorgnon, et propose à la Chambre d'adopter la résolution suivante: "Cette Chambre est d'avis que, en vue des conditions économiques actuelles du pays, il serait juste de porter le blé, les produits du blé, et les instruments aratoires sur la liste des articles admis en franchise; et que, sans causer d'injustice à aucune classe de personnes, des mesures devraient être prises pour diminuer le coût de la vie, en abaissant judicieusement les impôts." Nouvelle hilarité moqueuse de la droite, encore plus prolongée que tantôt. La gauche, elle, applaudit son chef, qui reprend son fauteuil.

M. FOSTER DEBUTE BIEN

M. Laurier a parlé une heure, M. Foster parlera une heure trois-quarts. "La résolution de M. Laurier n'est guère aussi étendue qu'il indiquait qu'elle le serait, dit M. Foster. A Hamilton, par exemple, il parlait de la détaxe complète des produits alimentaires, et voilà qu'il n'en souffle plus mot. Pourquoi donc? Et qui donc a coupé d'autant son programme économique de Hamilton? Serait-ce qu'il conduit une armée hétérogène, composée de bataillons divers, qui ne comptent presque tous qu'un effectif réduit, — un homme par bataillon, — et que le chef, essayant de leur plaire, après toutes ses dénégations de l'autisme dernier, a mis son drapeau dans sa poche, ou du moins l'a presque tout fait disparaître? Il nous invite à la bataille. Nous espérons, et il nous l'avait fait entendre, — que ce serait une bataille sur un champ immense, par monts et par vaux. Et voilà qu'il veut une enceinte étroite, exigüe, où l'on a peine à se mouvoir!" La droite applaudit et rit, la gauche sourit.

M. Foster nie que l'agriculture canadienne soit en décadence. Si elle l'est, cela daterait du temps de M. Laurier, et pour des causes provoquées par l'administration libérale. Mais elle ne l'est pas. Elle n'a jamais été meilleure qu'à l'heure présente, où les méthodes et les résultats, au point de vue agricole, sont des meilleurs. Il y a moins de bétail, soit mais il rapporte davantage. Les terres en culture sont mieux exploitées et rendent plus qu'il y a dix ans. La terre est désertée, dit M. Laurier. Et il affirme que le remède à la désertation de la terre, c'est la détaxe des aliments. Du moins c'est ainsi que parlait M. Laurier à Hamilton. La détaxe complète des produits alimentaires aurait réduit le coût de la vie, disait alors M. Laurier. Comment cela? En diminuant le prix payé au producteur? Mais alors, c'est une singulière méthode d'encouragement au retour à la campagne que de laisser entrevoir au cultivateur que ses produits lui seront dorénavant payés moins cher et qu'il aura la concurrence des agriculteurs américains à rencontrer sur le marché canadien! M. Laurier a parlé à Hamilton comme un politicien. Et il a dû rengainer sa politique de détaxe des aliments. "Il a tourné court, dit M. Foster. C'est un chef courageux, ce chef réformiste qui souffle soudain sur sa chandelle, et se met à la queue de son parti, poussant dans une brouette un simulacre d'étalage, au lieu d'accepter la bataille qu'il offrait si héroïquement, pensait-il, à Hamilton! Il parle aujourd'hui de la détaxe complète du blé et des produits du blé. Mais quel est l'homme qui ne se nourrit que de blé et de pain? M. Laurier dit à ses gens: "Je ne vous donnerai pas du bacon meilleur marché, mais vous aurez le son meilleur marché." Belle réforme que celle-là, qui substitue le son à la viande, dans l'alimentation! Le vrai du vrai, c'est que M. Laurier n'a pas eu le courage de ses convictions de Hamilton, et que son parti l'a remis à sa place." La droite rit et s'amuse. M. Foster continue en disant que l'Ouest canadien doit changer ses méthodes de culture, en venir à la culture mixte, et varier ses produits au lieu de miner

notre tarif douanier." Sur ce, M. Laurier affirmait son lorgnon, et propose à la Chambre d'adopter la résolution suivante: "Cette Chambre est d'avis que, en vue des conditions économiques actuelles du pays, il serait juste de porter le blé, les produits du blé, et les instruments aratoires sur la liste des articles admis en franchise; et que, sans causer d'injustice à aucune classe de personnes, des mesures devraient être prises pour diminuer le coût de la vie, en abaissant judicieusement les impôts." Nouvelle hilarité moqueuse de la droite, encore plus prolongée que tantôt. La gauche, elle, applaudit son chef, qui reprend son fauteuil.

M. FOSTER DEBUTE BIEN

M. Laurier a parlé une heure, M. Foster parlera une heure trois-quarts. "La résolution de M. Laurier n'est guère aussi étendue qu'il indiquait qu'elle le serait, dit M. Foster. A Hamilton, par exemple, il parlait de la détaxe complète des produits alimentaires, et voilà qu'il n'en souffle plus mot. Pourquoi donc? Et qui donc a coupé d'autant son programme économique de Hamilton? Serait-ce qu'il conduit une armée hétérogène, composée de bataillons divers, qui ne comptent presque tous qu'un effectif réduit, — un homme par bataillon, — et que le chef, essayant de leur plaire, après toutes ses dénégations de l'autisme dernier, a mis son drapeau dans sa poche, ou du moins l'a presque tout fait disparaître? Il nous invite à la bataille. Nous espérons, et il nous l'avait fait entendre, — que ce serait une bataille sur un champ immense, par monts et par vaux. Et voilà qu'il veut une enceinte étroite, exigüe, où l'on a peine à se mouvoir!" La droite applaudit et rit, la gauche sourit.

M. Foster nie que l'agriculture canadienne soit en décadence. Si elle l'est, cela daterait du temps de M. Laurier, et pour des causes provoquées par l'administration libérale. Mais elle ne l'est pas. Elle n'a jamais été meilleure qu'à l'heure présente, où les méthodes et les résultats, au point de vue agricole, sont des meilleurs. Il y a moins de bétail, soit mais il rapporte davantage. Les terres en culture sont mieux exploitées et rendent plus qu'il y a dix ans. La terre est désertée, dit M. Laurier. Et il affirme que le remède à la désertation de la terre, c'est la détaxe des aliments. Du moins c'est ainsi que parlait M. Laurier à Hamilton. La détaxe complète des produits alimentaires aurait réduit le coût de la vie, disait alors M. Laurier. Comment cela? En diminuant le prix payé au producteur? Mais alors, c'est une singulière méthode d'encouragement au retour à la campagne que de laisser entrevoir au cultivateur que ses produits lui seront dorénavant payés moins cher et qu'il aura la concurrence des agriculteurs américains à rencontrer sur le marché canadien! M. Laurier a parlé à Hamilton comme un politicien. Et il a dû rengainer sa politique de détaxe des aliments. "Il a tourné court, dit M. Foster. C'est un chef courageux, ce chef réformiste qui souffle soudain sur sa chandelle, et se met à la queue de son parti, poussant dans une brouette un simulacre d'étalage, au lieu d'accepter la bataille qu'il offrait si héroïquement, pensait-il, à Hamilton! Il parle aujourd'hui de la détaxe complète du blé et des produits du blé. Mais quel est l'homme qui ne se nourrit que de blé et de pain? M. Laurier dit à ses gens: "Je ne vous donnerai pas du bacon meilleur marché, mais vous aurez le son meilleur marché." Belle réforme que celle-là, qui substitue le son à la viande, dans l'alimentation! Le vrai du vrai, c'est que M. Laurier n'a pas eu le courage de ses convictions de Hamilton, et que son parti l'a remis à sa place." La droite rit et s'amuse. M. Foster continue en disant que l'Ouest canadien doit changer ses méthodes de culture, en venir à la culture mixte, et varier ses produits au lieu de miner

LE SORT DU CONSOMMATEUR

M. Laurier, sur ce point, affirme que le ministère n'a rien fait non plus, pour alléger le sort du consommateur. Le coût de la vie monte toujours. Ce n'est pas le producteur qui bénéficie de cette hausse, ce sont les intermédiaires, les trusts, les monopoles. Il y a le trust du lait, celui des viandes, du sucre, du pain, des provisions. La farine canadienne, à cause de nos monopoles, se vend plus cher à Montréal qu'à Liverpool. Et l'on dit que, donner la détaxe du blé, c'est compromettre les salaires élevés des employés actuels des minoteries et des meuneries canadiennes. D'après M. White lui-même, les 52,000 ouvriers employés dans ces industries gagnent une somme totale de 14 millions, soit \$270 par tête, par an, \$5.20 par semaine. C'est un salaire ridicule, et qui démontre la fausseté de cet argument, que la protection assure des salaires élevés aux ouvriers. Les libéraux sont des réformateurs, dit M. Laurier, ils estiment que "le tarif est pour l'avantage du peuple, et non pas la peine pour le tarif. La législation tarifaire du Canada n'est pas et ne doit pas être immuable. Il faut y toucher et la modifier, quand c'en est l'heure. Et celle-là a sonné. Le tarif actuel pouvait être bon en 1897, il ne l'est plus. Révisons-le." (Rires à la droite, qui est d'humeur moqueuse et continue cette manifestation ironique pendant une minute). "M. White a défié le parti libéral à la bataille, en fait de tarif, dit M. Laurier, nous acceptons le défi. Et nous proclamons qu'il faut tout de suite une nouvelle révision de

(Suite à la 2ième page)

LE REPLY D'OTAWA

(Suite de la 1ère page)

le blé. Puis il entreprend de démontrer que la dépression tant commentée par les libéraux, dans les affaires canadiennes, existe aussi dans d'autres pays, qu'elle n'est ici qu'un simple fléchissement des affaires, de peu d'importance, puisque les revenus sont à peu près les mêmes qu'en 1912, que le commerce national est de 200 millions plus élevé, que l'agriculture a produit pour 101 millions de plus qu'en 1912, les fabriques, 20 millions, les pêcheries 14 millions, et le reste à l'avenant. "Cette dépression dont les libéraux font si grand état, dit M. Foster, n'indique nul faiblesse; ce n'est qu'un temps de récupération, un arrêt pour prendre du repos, une mise au régime, d'où le pays sortira bientôt plus vigoureux. Et c'est de cet arrêt que les libéraux devront se satisfaire, nous ne leur donnerons pas de crise plus sévère, même pour leur faire plaisir." Rires.

DANS LE PETRIN

M. Foster va belle allure. Mais, crac ! c'est la culbute, presque panache. Il entreprend de trouver que les libéraux ont tort de dire que la farine canadienne de même qualité se vend meilleur marché en Grande-Bretagne qu'au Canada. Il cite des statistiques, pour contredire cette assertion de M. Laurier que la farine canadienne de même espèce, quand elle se vend \$5.50 au Canada, se vend \$4.70 à Liverpool. Et il affirme que M. Laurier fait erreur, que la farine vendue ici \$5.50 se vend à Liverpool de \$6.33 à \$6.81. M. Laurier fait, de la tête, signe qu'il n'y a pas erreur. M. Foster persiste à le dire mal renseigné; et il a un air narquois, en affirmant: "Soyez certain, si vous le voulez, mais ne soyez pas si orgueilleux d'avoir raison," dit M. Maclean. Questions et réponses s'entrecroisent. M. Maclean veut savoir si ce n'est pas vrai que le baril ne contient que 196 livres, tandis que les sacs dont parle M. Foster, vendus à Liverpool, pèsent 280 livres. M. Laurier intervient et cite des statistiques préparées soigneusement, dit-il, par un expert, d'après lesquelles il appert que 196 livres de farine canadienne, de même espèce, se vendent à Montréal, en 1913, \$5.20, contre \$5.04 à Liverpool, et, en 1914, \$5.40 contre \$4.70 à Liverpool. M. Borden veut aider à M. Foster, considérablement embarrassé, à se tirer de là; et il dit qu'il se pourrait que ce ne fût pas la même espèce de farine. M. Foster consulte ses statistiques et admet qu'il n'est plus aussi certain de son affaire. "Il faudrait savoir s'il s'agit de mêmes farines," dit-il pour se réchapper.

M. Laurier affirme que l'expert consulté se déclare dans l'affirmative. M. Maclean s'amuse de l'embaras de M. Foster, si certain de son affirmation, il y a quelques minutes. La gauche ne dissimule point son hilarité. La droite, elle, feint de ne pas s'apercevoir de la mauvaise tournure que prend le discours de M. Foster.

Celui-ci, plus ou moins dérangé dans son argumentation, annonce court, abruptement, la question du prix des farines, à Liverpool et au Canada, et, après avoir déclaré que la politique conservatrice des bons chemins aurait fait beaucoup pour diminuer le coût de la vie et donner de meilleurs marchés aux cultivateurs canadiens, taquine de nouveau M. Laurier, quant à la disparition de son programme, de la détaxe complète des produits alimentaires. Il croit aussi que la politique exprimée dans l'amendement de M. Laurier, dont il vient de critiquer la Chambre, est une erreur. "Il n'est pas national, qu'elle n'est faite que dans le but d'appeler aux préjugés d'une classe contre toutes les autres, et qu'elle est dangereuse pour le Canada. Quant à la détaxe complète du blé, M. Foster en dit pis que pendre. Elle ne bénéficierait, à son sens, qu'à des spéculateurs en grains; elle serait un danger pour les autres industries canadiennes; elle rendrait plus chères les méthodes d'engraisement actuelles des animaux canadiens; elle ne donnerait rien de bon, comme résultat pratique, à l'Etat en général. "Fabriques notre farine, gardons notre blé pour nos industries, qui font vivre tant d'ouvriers, suivons l'exemple des Etats-Unis qui ne vendent pas leurs produits bruts, mais en fabriquent différents articles, développons le Canada et les marchés interprovinciaux", s'écrit en guise de conclusion M. Foster, qui s'assied, applaudit par ses partisans, mais l'air un peu contrarié d'avoir compté sur des statistiques incomplètes qui ont diminué son effort oratoire.

LA REPONSE DE M. CLARK

De huit heures à dix heures du soir, M. Clark, le député de Red Deer, répond surtout au discours de M. White, le ministre des finances, son adversaire préféré. Comme il y a peu de monde, aux banquettes conservatrices et qu'il y a deux ministres à leur place, M. Clark dit: "Si l'en croit mes yeux, le discours de M. Foster a eu un tel effet que les ministres conservateurs, déjà à demi-missionner, il n'y a de fait, aux banquettes ministérielles, que M. White, soucieux de ses devoirs, et M. Rogers, qui doit bientôt, dit-on, partir pour remplir une haute fonction à Londres. Le discours de M. Foster a un bien mauvais effet. Il est vrai que M. Foster est en mer à peu près tout le temps, depuis deux ans et demi, et que, cet après-midi, il a failli faire naufrage. Son discours n'a rien ajouté à sa réputation de débater et d'économiste, loin de là! Il a donné dans une mauvaise affaire, en parlant de la farine canadienne, il a fait un peu de sarcasme et, pour le reste, il a ressuscité des doctrines protectionnistes. Nous sommes mieux de lui. Il nous a tous émus. Mais comme les gens sont plus intéressés, en général, au fonds de ce débat qu'à la personne de M. Foster, voyons les erreurs ou de M. White a donné, en défendant la

députés conservateurs de l'Ouest, aux Communes, sur la question de la détaxe complète du blé, et rappelle l'attitude favorable à cette réforme douanière qu'ont prise les conservateurs des différentes provinces de l'Ouest, surtout dans la Législature manitobaine. Il blâme aussi avec force, les dépenses de la milice qui seront, cette année, de 13 millions au moins. Et, pour conclure, M. White, sans doute, M. Boivin note que M. Foster est le seul des orateurs conservateurs qui n'ait fait aucun compliment au ministre des finances.

A minuit et demi, mise aux voix de l'amendement Laurier. M. Boivin, un député conservateur de la Colombie Anglaise, se fait une réputation d'excellent chanteur, en entonnant différents chansons, dont, entre autres, "Alouette, gentille alouette", que la Chambre chante en chœur. Puis des Canadiens - français ministériels entonnent le "O Canada". L'entrée des whips met fin à cette distraction. Le secrétaire enregistre les votes. Il y en a 46 en faveur de l'amendement Laurier et 88 contre cette proposition. L'amendement est perdu. Le débat sur le discours du budget est clos.

La Chambre adopte ensuite les modifications au projet de loi sur M. White, le six avril, il lui reste encore à tirer au net le remanement, ainsi que l'affaire du "Nord-Canadien", et à voter les sept-douzièmes des prévisions budgétaires. Elle aura procédé rodomont si elle dispose de tout cet ouvrage pour le premier juin. Certains disent même qu'elle prendra encore deux mois pour terminer ses travaux. Il serait assomant qu'ils eussent raison.

"L'ADAMNATION DE FAUST"

LA CHORALE SAINT-LOUIS DIRIGÉE PAR M. ALEX. M. CLERK, EN DONNE UNE BELLE EXECUTION HIER SOIR AU MONUMENT NATIONAL.

Dans ses "Mémoires", Hector Berlioz a écrit quelque part: "Ma carrière musicale finirait par devenir charmante, si je vivais seulement cent-quarante ans."

Disons, sans crainte de nous tromper, que l'illustre compositeur français exagère d'au moins une trentaine d'années puisqu'il aurait aujourd'hui cent-onze ans, qu'il est mort depuis quarante-cinq ans, qu'il est un homme colossal est écoulée et que l'un de ses chefs-d'œuvre vient d'être frénétiquement applaudi dans un coin de la Nouvelle-France.

Ah ! certes, si les morts entendent comme on prétend qu'ils parlent, Berlioz a dû tressaillir d'aise hier soir, en entendant sa "Damnation de Faust" exécutée, comme elle le fut si bien, par une chorale dont on ne saurait trop louer les superbes efforts. Tout le monde a reconnu la grande et belle Association Saint-Louis de France.

Cette association, si sûrement dirigée par M. Alex. M. Clerk, marche de succès en succès, et nous nous sentons incapable de lui jeter des fleurs car il en faudrait à profusion. Contentons-nous d'offrir aux chanteurs de Saint-Louis de France des félicitations dont ils ne sauraient mettre la sincérité en doute puisque, pendant plusieurs années, nous avons été à même d'apprécier les succès de leur œuvre. C'est évidemment qu'ils apportent sans trêve au développement de l'art musical dans notre ville.

C'est devant un public d'élite qui combat le Monument National qu'ils ont chanté "L'Admation de Faust". On a beaucoup écrit sur ce chef-d'œuvre; on n'écrit jamais trop pour dire que c'est beau. Il n'appartient pas à un profane d'analyser chacune des scènes de la "Damnation". Nous préférons renvoyer nos lecteurs au grand critique français qui ont parlé de Berlioz et de ses géniales compositions comme il le convient. Bornons-nous à dire quelques mots de l'interprétation.

A tout seigneur, tout honneur. C'est donc à l'âme dirigeante du concert que vont nos premières félicitations. Chacun a compris que nous voulons parler de M. Clerk. La tâche qui lui incombait était des plus difficiles. N'empêche qu'il a fait comme les étudiants que Berlioz met en scène: Veni, vici! Il est venu, il a vu, il a vaincu.

Il est venu vers cette œuvre aux difficultés multiples, en intelligence, en lecture qu'il est si vite et si aisé les beautés; en artiste au tempérament extraordinaire, il a mis en vedette ce que l'auteur lui-même avait souligné, il a vaincu les passages marqués d'écueils.

D'aucuns lui reprocheront peut-être de n'avoir pas suffisamment fait connaissance avec son orchestre, de ne pas l'avoir toujours tenu "dans sa main". Soit! mais que ceux-là qui jettent la pierre aillent demander combien de répétitions la Chorale Saint-Louis de France a eu à garder du instrument. Et ils concluront alors au directeur certaines légères faiblesses, à peine apparentes, qu'il a manifestées au cours du concert. Nous nous en voulons presque d'en avoir parlé, mais c'est afin qu'on ne puisse donner de notre impartialité et, en même temps, pour ajouter plus de poids à la sincérité qui accompagne l'admiration que nous avons pour un Canadien qui travaille ferme dans le but de promouvoir la connaissance des œuvres musicales françaises dans notre ville. Ce mouvement de M. Clerk devrait être reconnu et nous prions respectueusement le représentant de la France chez nous d'ouvrir les yeux. La musique n'est-elle pas une des plus belles fibres de l'âme humaine? Et la France doit-elle se garder d'un œil indifférent celui qui, dans un monde nouveau se plait, depuis des années, à faire briller le génie des grandes illustrations musicales de la Mère-Patrie?

Après M. Clerk dont le mérite est considérable, viennent les chœurs qui se sont, avec assurance, précision et netteté, acquittés de leur tâche.

Enfin, terminons en disant que Mlle Fabiola Poirier a chanté délicieusement, que sa voix pure, que son phrasé délicat ont fait le charme des dilettantes. Ajoutons que M. Joseph Saucier a chanté, à la grande satisfaction de l'auditoire, son rôle de Méphistophélès; que M. J. E. Monday a rendu justice à celui de Faust et que M. Edouard Clerk a démontré d'excellentes qualités de diction dans le rôle de Brander.

Dans son volume "Musiciens d'aujourd'hui", M. Romain Rolland écrit à propos de Berlioz: "N'importe. Qu'il ait ou non voulu, il a ouvert à l'art de magnifiques chemins. Il a montré à la musique de France la véritable route qu'elle devait suivre son génie, il lui a révélé ses destinées, méconnues jusqu'à lui. Il nous a donné une langue musicale d'une vérité psychologique et d'une souplesse admirables, une musique libre, affranchie des traditions étrangères, sortie du fond de notre race, modelée sur l'esprit français, répondant à son imagination précise, à son instinct pittoresque, à sa mobilité d'impressions, à son besoin extrême de nuances. Et il a jeté les fondements grandioses d'une musique nationale et populaire, pour la plus grande démocratie de l'Europe."

Et nous ajoutons que Berlioz nous eût peut-être moins "mordus" que ses compatriotes puisqu'à travers sa musique, nous avons appris à le connaître et à l'aimer.

Paul G. OUMET.

LE PAPE ET LA TEMPERANCE

Rome, 24. — Sa Sainteté Pie X a reçu, aujourd'hui, quatre cents membres de la Ligue Internationale Antialcoolique. Le Souverain Pontife a félicité les membres de leur travail et a demandé une campagne de plus en plus vigoureuse contre le fléau qui ruine les peuples.

Un engin à vapeur type Cortis, système le plus économique, 30 forces, avec bouillotte de 50 forces, en excelle condition, et pouvant porter 100 livres de pression, à vendre à bas prix. Ces appareils peuvent être vus chez MM. Casavant Frères, facteurs d'orgues à Saint-Hyacinthe.

A vendre aussi un moteur à gaz ou à gazoline, de 5 forces, en bonne condition. Pour information s'adresser à l'Épicerie.

ÉPICERIE À VENDRE. Licencée à vendre, établissement depuis 40 ans, faisant un commerce de \$100,000 par année, loyer de \$60.00 par mois, bail pour deux ans, vendra à sacrifice. Partie comptant, balance en propriété. Pour informations, écrire boîte 39 "Le Devoir".

PROPRIÉTÉ À VENDRE. Des Erables, 760-774, huit logements, 80 pieds de façade, brique solide, grandes caves, loué \$1,404. Prix: \$14,800. Offre à débattre. Alph. Gauthier, 1197 Messier, Saint-Louis 3477.

PHARMACIEN. — Apprenti pharmacien, un an d'expérience, très bonnes références, parlant l'anglais et le français demande position. Adressez à E. T., 289 Avenue Lasalle, Maisonneuve.

À LOUER. Logement très chaud et propre, 4 appartements et chambre de bain. Deuxième étage. Rue Chaussée 612. Loyer \$13.00. S'adresser à Louis Bouvier, 582-A rue Papineau. Tél. St-Louis 1439.

ÉTAGE À LOUER. Deuxième étage, rue Saint-Denis près Beaubien, 8 pièces finies de première classe, \$26.00. S'adresser, 2222 Saint-Denis.

LOGEMENT À LOUER. Coin Boileau et Montsabrè—5 pièces, chambre de bain, \$10.00 par mois. S'adresser à J. P. Thériault, 1810 Sainte-Catherine Est. Tél. Lasalle 1312.

RESIDENCE D'ÉTÉ. À louer ou à vendre à la Pointe de la Rivière-du-Loup, beau cottage meublé, garage, écurie et 30,000 pieds de terrain. Confort d'une maison de ville. H. Audette, 50 Notre-Dame Ouest, Montréal. Main 3828 ou Lasalle 678.

RESIDENCES D'ÉTÉ À LOUER. Saint-Eustache. — Cottages meublés, au bord de la rivière, cinq à six pièces. Chaloupe à chaque. Prix modéré. Isaïe Bélar, Junction Bel-Air, Saint-Eustache. 95-6

RESIDENCE D'ÉTÉ À LOUER. Pointe-aux-Trembles, maison meublée de 5 pièces, située sur le bord du fleuve, avec droit de grève. Garage. Endroit idéal pour le yacht. S'adresser, 121 rue du Couvent. Tél. Westmont 1301.

À VENDRE. A VENDRE OU À LOUER. A Old Orchard Beach, sur le bord de la mer, à six minutes de marche de la gare, grande villa avec véranda dix pieds de largeur, construite en 1913, salon, salle à manger, cuisine, six chambres à coucher, chambre de bain, eau chaude et eau froide, grande cave avec buanderie et cabinets de bain, lumière électrique, moustiquaires en cuivre pour portes et châssis, ameublement complet et compris piano, terrain 50 pieds de front par 140 de profondeur. Adressez, F. F. Beauregard, Biddeford Maine.

À VENDRE. ÉPICERIE licencée à vendre, établissement depuis 40 ans, faisant un commerce de \$100,000 par année, loyer de \$60.00 par mois, bail pour deux ans, vendra à sacrifice. Partie comptant, balance en propriété. Pour informations, écrire boîte 39 "Le Devoir".

À VENDRE. Un engin à vapeur type Cortis, système le plus économique, 30 forces, avec bouillotte de 50 forces, en excelle condition, et pouvant porter 100 livres de pression, à vendre à bas prix. Ces appareils peuvent être vus chez MM. Casavant Frères, facteurs d'orgues à Saint-Hyacinthe.

À VENDRE. A vendre aussi un moteur à gaz ou à gazoline, de 5 forces, en bonne condition. Pour information s'adresser à l'Épicerie.

PROPRIÉTÉ À VENDRE. Des Erables, 760-774, huit logements, 80 pieds de façade, brique solide, grandes caves, loué \$1,404. Prix: \$14,800. Offre à débattre. Alph. Gauthier, 1197 Messier, Saint-Louis 3477.

PHARMACIEN. — Apprenti pharmacien, un an d'expérience, très bonnes références, parlant l'anglais et le français demande position. Adressez à E. T., 289 Avenue Lasalle, Maisonneuve.

À LOUER. Logement très chaud et propre, 4 appartements et chambre de bain. Deuxième étage. Rue Chaussée 612. Loyer \$13.00. S'adresser à Louis Bouvier, 582-A rue Papineau. Tél. St-Louis 1439.

ÉTAGE À LOUER. Deuxième étage, rue Saint-Denis près Beaubien, 8 pièces finies de première classe, \$26.00. S'adresser, 2222 Saint-Denis.

LOGEMENT À LOUER. Coin Boileau et Montsabrè—5 pièces, chambre de bain, \$10.00 par mois. S'adresser à J. P. Thériault, 1810 Sainte-Catherine Est. Tél. Lasalle 1312.

RESIDENCE D'ÉTÉ. À louer ou à vendre à la Pointe de la Rivière-du-Loup, beau cottage meublé, garage, écurie et 30,000 pieds de terrain. Confort d'une maison de ville. H. Audette, 50 Notre-Dame Ouest, Montréal. Main 3828 ou Lasalle 678.

RESIDENCES D'ÉTÉ À LOUER. Saint-Eustache. — Cottages meublés, au bord de la rivière, cinq à six pièces. Chaloupe à chaque. Prix modéré. Isaïe Bélar, Junction Bel-Air, Saint-Eustache. 95-6

RESIDENCE D'ÉTÉ À LOUER. Pointe-aux-Trembles, maison meublée de 5 pièces, située sur le bord du fleuve, avec droit de grève. Garage. Endroit idéal pour le yacht. S'adresser, 121 rue du Couvent. Tél. Westmont 1301.

À VENDRE. A VENDRE OU À LOUER. A Old Orchard Beach, sur le bord de la mer, à six minutes de marche de la gare, grande villa avec véranda dix pieds de largeur, construite en 1913, salon, salle à manger, cuisine, six chambres à coucher, chambre de bain, eau chaude et eau froide, grande cave avec buanderie et cabinets de bain, lumière électrique, moustiquaires en cuivre pour portes et châssis, ameublement complet et compris piano, terrain 50 pieds de front par 140 de profondeur. Adressez, F. F. Beauregard, Biddeford Maine.

À VENDRE. ÉPICERIE licencée à vendre, établissement depuis 40 ans, faisant un commerce de \$100,000 par année, loyer de \$60.00 par mois, bail pour deux ans, vendra à sacrifice. Partie comptant, balance en propriété. Pour informations, écrire boîte 39 "Le Devoir".

À VENDRE. Un engin à vapeur type Cortis, système le plus économique, 30 forces, avec bouillotte de 50 forces, en excelle condition, et pouvant porter 100 livres de pression, à vendre à bas prix. Ces appareils peuvent être vus chez MM. Casavant Frères, facteurs d'orgues à Saint-Hyacinthe.

À VENDRE. A vendre aussi un moteur à gaz ou à gazoline, de 5 forces, en bonne condition. Pour information s'adresser à l'Épicerie.

PROPRIÉTÉ À VENDRE. Des Erables, 760-774, huit logements, 80 pieds de façade, brique solide, grandes caves, loué \$1,404. Prix: \$14,800. Offre à débattre. Alph. Gauthier, 1197 Messier, Saint-Louis 3477.

PHARMACIEN. — Apprenti pharmacien, un an d'expérience, très bonnes références, parlant l'anglais et le français demande position. Adressez à E. T., 289 Avenue Lasalle, Maisonneuve.

À LOUER. Logement très chaud et propre, 4 appartements et chambre de bain. Deuxième étage. Rue Chaussée 612. Loyer \$13.00. S'adresser à Louis Bouvier, 582-A rue Papineau. Tél. St-Louis 1439.

ÉTAGE À LOUER. Deuxième étage, rue Saint-Denis près Beaubien, 8 pièces finies de première classe, \$26.00. S'adresser, 2222 Saint-Denis.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS CHAUFFIERS demandés, méthode moderne, Système Moler, établi depuis 22 ans. Quelques semaines suffisent. Outils donnés gratuitement avec le cours. Positions assurées. Cours spécial du soir. S'ad. Molers Barber College, 62D, Boulevard St-Laurent, Montréal. 33-26

ELECTROLIERS pour 8 appartements de \$10 en montant. Poêles à gaz de \$2 en montant. Fixtures électriques et poêles à gaz pour tous les goûts. Charrette & Frère, 414 Ontario Est. Tél. Est 721.

EMPLOI DEMANDE. Jeune homme, 24 ans, expérience de huit années dans travail de bureau, demande position, secrétaire ou assistant comptable; prendrait charge de correspondance. Très bonnes références. Boîte 104 "Le Devoir".

EMPLOI DEMANDE. Jeune homme marié demande position comme assistant comptable et peut aussi établir un système de prix coûtant pour maison de gros, bonnes références. Ecrire, Casier 29, "Le Devoir".

EMPLOI DEMANDE. Un horloger bijoutier de 4 années d'expérience, pouvant fournir les meilleures références, demande emploi. S'adresser par lettre à Casier 36 "Le Devoir". 92-3

INSTITUTEUR. On demande un instituteur, un sachant l'anglais de préférence pour l'école Saint-Nicolas d'Ahuntsic pour l'année scolaire 1914-15. Pour informations s'adresser J. A. Ricard, secrétaire-trésorier, 6420 rue Pelouquin.

INSTITUTRICES. Pour écoles, paroisses de Longueuil. Éléments anglais enseignés; chauffage par commissaires; logement dans l'école. Deux maitresses dans la même école avec logement dans l'école. Salaire \$250.00. Apporter ou envoyer certificats ou copies de certificats. Donner les années d'enseignement. Adresser à Monsieur le Curé de Longueuil. 94-4

PHARMACIEN. — Apprenti pharmacien, un an d'expérience, très bonnes références, parlant l'anglais et le français demande position. Adressez à E. T., 289 Avenue Lasalle, Maisonneuve.

À LOUER. A LOUER. Chance exceptionnelle pour une personne connaissant tant soit peu l'élevage de volailles: Un grand terrain à louer en ville, 50 par 115, pavillonnaire 70 x 15, écuries, maison 6 pièces, très propre (un bail de 8 ans, \$10 par mois). Avec 200 à 300 volailles on peut réaliser de \$1,200 à \$1,500 par année. Prix, \$800; conditions, \$400 comptant, balance \$10 par mois. S'adresser Jean Castelli, rue Sainte-Catherine, édifice La Patrie.

À LOUER. Logement très chaud et propre, 4 appartements et chambre de bain. Deuxième étage. Rue Chaussée 612. Loyer \$13.00. S'adresser à Louis Bouvier, 582-A rue Papineau. Tél. St-Louis 1439.

ÉTAGE À LOUER. Deuxième étage, rue Saint-Denis près Beaubien, 8 pièces finies de première classe, \$26.00. S'adresser, 2222 Saint-Denis.

LOGEMENT À LOUER. Coin Boileau et Montsabrè—5 pièces, chambre de bain, \$10.00 par mois. S'adresser à J. P. Thériault, 1810 Sainte-Catherine Est. Tél. Lasalle 1312.

RESIDENCE D'ÉTÉ. À louer ou à vendre à la Pointe de la Rivière-du-Loup, beau cottage meublé, garage, écurie et 30,000 pieds de terrain. Confort d'une maison de ville. H. Audette, 50 Notre-Dame Ouest, Montréal. Main 3828 ou Lasalle 678.

RESIDENCES D'ÉTÉ À LOUER. Saint-Eustache. — Cottages meublés, au bord de la rivière, cinq à six pièces. Chaloupe à chaque. Prix modéré. Isaïe Bélar, Junction Bel-Air, Saint-Eustache. 95-6

RESIDENCE D'ÉTÉ À LOUER. Pointe-aux-Trembles, maison meublée de 5 pièces, située sur le bord du fleuve, avec droit de grève. Garage. Endroit idéal pour le yacht. S'adresser, 121 rue du Couvent. Tél. Westmont 1301.

À VENDRE. A VENDRE OU À LOUER. A Old Orchard Beach, sur le bord de la mer, à six minutes de marche de la gare, grande villa avec véranda dix pieds de largeur, construite en 1913, salon, salle à manger, cuisine, six chambres à coucher, chambre de bain, eau chaude et eau froide, grande cave avec buanderie et cabinets de bain, lumière électrique, moustiquaires en cuivre pour portes et châssis, ameublement complet et compris piano, terrain 50 pieds de front par 140 de profondeur. Adressez, F. F. Beauregard, Biddeford Maine.

À VENDRE. ÉPICERIE licencée à vendre, établissement depuis 40 ans, faisant un commerce de \$100,000 par année, loyer de \$60.00 par mois, bail pour deux ans, vendra à sacrifice. Partie comptant, balance en propriété. Pour informations, écrire boîte 39 "Le Devoir".

À VENDRE. Un engin à vapeur type Cortis, système le plus économique, 30 forces, avec bouillotte de 50 forces, en excelle condition, et pouvant porter 100 livres de pression, à vendre à bas prix. Ces appareils peuvent être vus chez MM. Casavant Frères, facteurs d'orgues à Saint-Hyacinthe.

À VENDRE. A vendre aussi un moteur à gaz ou à gazoline, de 5 forces, en bonne condition. Pour information s'adresser à l'Épicerie.

PROPRIÉTÉ À VENDRE. Des Erables, 760-774, huit logements, 80 pieds de façade, brique solide, grandes caves, loué \$1,404. Prix: \$14,800. Offre à débattre. Alph. Gauthier, 1197 Messier, Saint-Louis 3477.

PHARMACIEN. — Apprenti pharmacien, un an d'expérience, très bonnes références, parlant l'anglais et le français demande position. Adressez à E. T., 289 Avenue Lasalle, Maisonneuve.

À LOUER. Logement très chaud et propre, 4 appartements et chambre de bain. Deuxième étage. Rue Chaussée 612. Loyer \$13.00. S'adresser à Louis Bouvier, 582-A rue Papineau. Tél. St-Louis 1439.

ÉTAGE À LOUER. Deuxième étage, rue Saint-Denis près Beaubien, 8 pièces finies de première classe, \$26.00. S'adresser, 2222 Saint-Denis.

LOGEMENT À LOUER. Coin Boileau et Montsabrè—5 pièces, chambre de bain, \$10.00 par mois. S'adresser à J. P. Thériault, 1810 Sainte-Catherine Est. Tél. Lasalle 1312.

RESIDENCE D'ÉTÉ. À louer ou à vendre à la Pointe de la Rivière-du-Loup, beau cottage meublé, garage, écurie et 30,000 pieds de terrain. Confort d'une maison de ville. H. Audette, 50 Notre-Dame Ouest, Montréal. Main 3828 ou Lasalle 678.

RESIDENCES D'ÉTÉ À LOUER. Saint-Eustache. — Cottages meublés, au bord de la rivière, cinq à six pièces. Chaloupe à chaque. Prix modéré. Isaïe Bélar, Junction Bel-Air, Saint-Eustache. 95-6

RESIDENCE D'ÉTÉ À LOUER. Pointe-aux-Trembles, maison meublée de 5 pièces, située sur le bord du fleuve, avec droit de grève. Garage. Endroit idéal pour le yacht. S'adresser, 121 rue du Couvent. Tél. Westmont 1301.

À VENDRE. A VENDRE OU À LOUER. A Old Orchard Beach, sur le bord de la mer, à six minutes de marche de la gare, grande villa avec véranda dix pieds de largeur, construite en 1913, salon, salle à manger, cuisine, six chambres à coucher, chambre de bain, eau chaude et eau froide, grande cave avec buanderie et cabinets de bain, lumière électrique, moustiquaires en cuivre pour portes et châssis, ameublement complet et compris piano, terrain 50 pieds de front par 140 de profondeur. Adressez, F. F. Beauregard, Biddeford Maine.

À VENDRE. ÉPICERIE licencée à vendre, établissement depuis 40 ans, faisant un commerce de \$100,000 par année, loyer de \$60.00 par mois, bail pour deux ans, vendra à sacrifice. Partie comptant, balance en propriété. Pour informations, écrire boîte 39 "Le Devoir".

À VENDRE. Un engin à vapeur type Cortis, système le plus économique, 30 forces, avec bouillotte de 50 forces, en excelle condition, et pouvant porter 100 livres de pression, à vendre à bas prix. Ces appareils peuvent être vus chez MM. Casavant Frères, facteurs d'orgues à Saint-Hyacinthe.

À VENDRE. A vendre aussi un moteur à gaz ou à gazoline, de 5 forces, en bonne condition. Pour information s'adresser à l'Épicerie.

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS
BOURBONNIERE, F.-J., C.R., avocat, 76 rue Saint-Gabriel. Tél. Bell, Main 2679.

Tél. Bell Main 1973.—Adresse télégraphique Codes: Western Un. Univ. Ed. "Vivab" Montréal
LEOPOLD BARRY LL.B.
Avocat et Procureur
Edifice Banque Ottawa, 224 rue St-Jacques
Chambre 41.—Montréal

Boîte Postale 356.—Adresse télégraphique "Nahac, Montréal".
Tél. Main 1256-1251. Codes: Liebers.

C. H. CAHAN, C. R.
AVOCAT ET PROCUREUR
Edifice Transportation.—Rue Saint-Jacques

LAMOTHE & TESSIER, avocats.
Edifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 3555.
J.-C. Lamothe, L.L.D., C.R., Camille Tessier, L.L.B.

ANATOLE VANIER, B.A., LL.B.
AVOCAT
Tél. Main 213.—Chambre 53.
97 rue Saint-Jacques.

GUY VANIER, B. A., LL.L.
AVOCAT
97, rue Saint-Jacques.—Chambre 76
Tél. Main 2632

NOTAIRES
GIROUX, LUCIEN, notaire, édifice Saint-Charles, 43 rue Saint-Gabriel. Tél. Main 2785. Résidence, 405 Duluth Est. Tél. Saint-Louis 3585. Argent à prêter. Règlement de succession.

BELANGER & BELANGER (Lamonde et Adrien), 30 Saint-Jacques, Main 1859. Rs., 240 Visitation. Prêts sur hypothèque, achats de créances.

Le Journal est imprimé au No. 43 rue Saint-Vincent, à Montréal, par "La Publication" (la responsabilité limitée), Henri Boudras, directeur-gérant.

TERRAINS A VENDRE
Trois beaux terrains de 25 x 95, situés rue Davaar, tout près du Chemin Sainte-Catherine. Une chance d'ici au 15 mai.

Aussi de magnifiques terrains situés à la source de Vianville, prêts à être construits, eau et canaux pour la construction, eau

FAITS-MONTREAL CHARRETIER PEU HUMAIN

APRES AVOIR RENVERSE UNE
VIEILLE FEMME ET LUI AVOIR
PASSE SUR LE CORPS AVEC SA
VOITURE IL FUIT SANS MEME
S'INQUIETER DE SA VICTIME.

POUR PREVENIR LES DRAMES,
LE CHEF CAMPEAU ORDONNE
LA SAISIE DES ARMES PROHI-
BEES.

MOINS DE BUQUETTES A LACHINE
— UNE FEMME ASPHYXIEE. —
DIVERS.

Une vieille femme de 80 ans, Mme
S. Robert, 1804 rue Boyer, a été vic-
time, hier après-midi, d'un bien ter-
rible accident. Elle était au coin des
rues Craig et square Victoria, vers
les 6 heures 30, quand elle fut vio-
lemment renversée par un cheval, et
la voiture lui passa sur le corps.
Elle est en ce moment à l'hôpital No-
tre-Dame, dans une condition très
critique.

La pauvre femme attendait pour
traverser la rue Craig du nord au
sud, lorsque le cheval arriva sur
elle à une grande vitesse qu'elle
n'eût guère le temps de faire un pas
en arrière afin d'éviter l'accident.
Les deux roues de la voiture passè-
rent sur elle et le charretier ne prit
point la peine d'arrêter son cheval,
tout au plus sembla-t-il jeter un re-
gard indifférent sur la malheureuse
sans connaissance.

La police n'a pu encore s'émanciper
du nom du charretier, mais on a
eu son heureusement, de prendre le
numéro de sa licence.

DESARMEMENT GENERAL

Le chef Campeau a donné ordre
aux capitaines de tous les postes de
police de la ville de fouiller les gens
qu'ils soupçonneraient de porter des
armes défendues.

Cet ordre ne semble pas viser plus
spécialement les étrangers; mais ce
sont probablement les drames qui
se sont déroulés à la Pointe Saint-
Charles et dans le nord-est de la
ville, entre Polonais ou Italiens, qui
l'ont occasionné.

Le chef Campeau a déclaré hier
que les fouilles ne se feraient pas
seulement en certains quartiers et
chez les membres de quelques na-
tionalités. Il est certain, dit-il, qu'il
y a quantité de gens armés à Mont-
réal et qu'ils sont prêts à se servir de
leurs armes à la moindre provocation.
C'est parce que leurs armes
sont toujours prêtes que la criminalité
va sans cesse grandissant à
Montréal.

"Nous ne chercherons pas à faire
des arrestations en bloc, déclare en-
core le chef, comme il arriva, il y
a quelques années, lorsque la police
locale et la Sûreté provinciale fi-
rent ensemble, des recherches. Nous
voulons simplement que les person-
nes qui ont l'habitude de porter des
armes sachent qu'elles peuvent être
fouillées d'un moment à l'autre.

La police a commencé dès hier,
ce travail d'assainissement, mais
personne n'a été arrêté.

CELESTES CONDAMNES

Dix des Chinois arrêtés dans des
troups de la rue Languevrière ont
avoué leur culpabilité et ont été
condamnés à \$10 d'amende et aux
frais.

CHOSSES MUNICIPALES A LACHINE

Après avoir enlevé quatre licences
en janvier, le conseil municipal de
Lachine a enlevé hier soir six licen-
ces d'embouteilleurs. Trois licences
d'hôtels ont été accordées et une
quatrième a été prise en considéra-
tion. Les licences accordées sont
celles de MM. A. Allard, 462 Saint-
Joseph; A. Beaudoin, 62, 181^{er}
avenue et A. Miller, 726, seconde
avenue.

Le conseil a décidé de faire vac-
ciner gratuitement tous ceux qui le
desireraient.

MIS EN LIBERTE

Philippos Colivas qui était détenu
pour un meurtre commis il y a plu-
sieurs années en Grèce, a été mis en
liberté hier. Colivas comparut plu-
sieurs fois devant le commissaire
des extraditions mais aucune preuve
sérieuse ne put être portée con-
tre lui.

NOUVELLE VICTIME DU GAZ

Madame M. Martel âgée de 51 ans,
53a rue Casgrain, a été trouvée hier
sans connaissance dans son lit par
deux voisins. On ne l'avait vue depuis
deux jours. Il a été facile de con-
stater qu'elle avait été à demi as-
phyxiée par le gaz, tant la cham-
bre en était remplie. On la fit trans-
porter à l'hôpital Victoria, et les mé-
decins déclarèrent ce matin qu'elle
courait certaines chances de recou-
vrer sa connaissance.

MORDU PAR UN CHIEN.

Un nègre, Thomas Allen, demeurant
au No 222a rue Saint-Antoine, a
été tellement mordu par un chien,
hier, à la jambe droite, qu'on a dû
le transporter à l'hôpital Général.
L'accident s'est produit au coin
des rues Saint-Antoine et Desrivière.
L'animal furieux appartenait à
un nommé George Dematolin, épi-
cier.

INCENDIE A WESTMOUNT.

Un poêle à gaz défectueux a allu-
mé un commencement d'incendie
hier soir à la maison de M. Hinks,
565, avenue Argyle, Westmount.

Les pompiers eurent vite fait d'é-
teindre les flammes.

LES BEAUTES DE L'IRLANDE.

Un auditoire nombreux est allé
applaudir hier soir M. Sennas Mac-
Manus, le distingué poète irlandais,
à la salle Windsor.

Sa conférence, où il a surtout traité
des beautés littéraires de l'Irlande
et incidemment de ses proverbes,
était sous les auspices de l'Associa-
tion des Parcs et des Terrains de
Jeux et du Catholic Social Service
Guild.

Ce soir, à la Salle Académique du
Gesu, rue Bleury, M. MacManus pren-
dra pour sujet : "Merry Rumbles
Round Ireland".

PEREMPTION D'INSTANCE

Me MARECHAL DEMANDERA EN
COUR DE PRATIQUE LA RA-
DIATION DE DEUX POURSUI-
TES EN DOMMAGES, L'UNE
CONTRE LE "STAR" ET L'AU-
TRE LA "PATRIE".

Dans quelques jours, Me L. T. Ma-
réchal, C. R., conseil du Mont-
réal "Daily Star", présentera
en Cour de Pratique une re-
quête demandant que les actions
intentées par les échivins Napoléon
Giroux et Daniel Gallery contre le
"Montreal Star" soient rayées du rôle
des poursuites n'ayant été
faites depuis deux ans. M. Giroux,
comme on se le rappelle, s'était offus-
qué d'un article publié dans le jour-
nal en question, la veille des élections,
il y a deux ans. Dans cet article il
avait dit que le demandeur était pro-
prietaire de maisons louées à des per-
sonnes de mœurs douteuses. Malgré
cet article, M. Giroux fut élu par une
forte majorité.

L'action de M. Gallery avait été
motivée, par la publication, toujours
dans le même journal, d'une caricature
où il était représenté comme l'un
des principaux membres du "23". Pour
ce, MM. Giroux et Gallery réclamaient
\$5,000 de dommages intérêts.

Me Marshall, C. R., présentera en
même temps, une requête pour une
peremption d'instance dans l'action
intentée il y a deux ans par M. Jules
Fournier, contre la "Patrie". Depuis
cette date, rien n'a été fait. Et c'est
pourquoi, Me Maréchal réclame la ra-
diation de l'action.

Une municipalité peut-elle être
tenue responsable des dommages cau-
sés à ses contribuables par l'inonda-
tion? Tel est le problème qu'aura à
résoudre la Cour Supérieure dans la
cause de P. P. Dulude vs la ville de
Saint-Lambert. Le demandeur présente
que par suite du mauvais fonctionne-
ment des égouts, dû à la négligence
de la municipalité, sa cave avait été
inondée. La défenderesse déclare au
contraire que les égouts étaient en
parfait ordre et que par conséquent
l'action du demandeur n'a pas sa
raison d'être.

Une cause qui ne manque pas d'inté-
rêt pour les industriels qui
confient la livraison de leurs produits
à un entrepreneur de messageries,
s'est instruite hier devant le juge
Martineau.

Mme J. Bourdeau réclame de la So-
ciété de Spécialités Alimentaires
Française, la somme de \$875 sous
prétexte qu'elle fut renversée il y a
quelque temps par une des voitures
de la défenderesse. Celle-ci allègue que
la voiture cause de l'accident, n'était
pas la sienne mais bien celle d'un
nommé Dansereau, chargé de la li-
raison de ses produits. La cause a
été prise en délibéré.

Les avocats de la cité ont eu une
courte conférence, hier après-midi,
à l'issue de laquelle ils ont décidé de
porter en Cour d'Appel le jugement
rendu récemment par M. le recorder
Weir, au sujet des taxes imposées par
la ville à la commission du havre.
Voici ce dont il s'agit:

La valeur cotisée des propriétés de
la commission du havre est de \$18,-
612,150.000. En conséquence, la ville
réclame d'elle la somme de \$857,008,-
50, montant des taxes dues pour les
années 1911, 1912 et 1913.

Mais la commission ne voulait rien
payer. Prétendant que ses propriétés
étaient du domaine de la Couronne et,
par conséquent, exemptes de taxes,
elle en appela devant le recorder
Weir. Celui-ci, le 15 avril, rendit un
jugement dans lequel il maintenait la
prétention de la commission.

La ville allègue que le gouverne-
ment fédéral, dans la Couronne, a cé-
dé les propriétés en question à la
commission du havre. Celle-ci, de son
côté, maintient qu'elle n'administre
les propriétés qu'en qualité de fidé-
commissaire.

La Cour d'Appel décidera.
M. le juge Beaudin avait conseillé,
avant hier, aux avocats de la cité, de
donner des plans de l'expropriation
projetée de la rue Burnside, de la rue
Stanley à la rue Guy, aux parties in-
térressées. Les avocats de la cité lui
ont représenté depuis que la cité n'é-
tait pas obligée de fournir ces plans
et que les propriétaires intéressés de-
vaient se contenter de consulter les
plans produits par la cité avec sa de-
mande d'homologation des lignes. M.
le juge Beaudin s'est rendu à leurs
raisons et a déclaré, hier matin,
qu'aucune disposition légale, soit dans
la charte de la cité, soit ailleurs, n'o-
bligeait la cité à fournir des copies de
ces plans.

Les dispositions du code civil rela-
tives à la validité des actes des alié-
nés ou des personnes atteintes d'une
aliénation temporaire causée par l'iv-
resse, ont fait, hier matin, en cour
Supérieure, l'objet d'un jugement im-
portant. Ce jugement a été pronon-
cé par M. le juge Wilfrid Mercier,
dans une cause de Raoul Séguin con-
tre Joseph Proulx.

Les deux plaideurs demeurent à la
Côte Visitation. Le 28 février 1911,
Proulx a loué à Séguin une boutique
située sur le chemin de la petite côte
Saint-Michel; il a stipulé, dans l'écrit
par lequel il a loué cette boutique,
que Séguin aurait le droit, à l'expira-
tion du bail, d'acheter la boutique et
les deux lots sur lesquels elle était
construite, pour le prix de \$1,700.

Tout a été bien pendant la première
année. Ce n'est que quand Séguin
a voulu exercer son droit d'acheter
les lots que les difficultés ont com-
mencé. Proulx a refusé, quoique mis
en demeure, de faire la vente; il a al-
lègué, pour raison de son refus, qu'il
était ivre quand le bail a été passé,
le 28 février 1911, et il a prétendu le
prouver en disant que le prix était
dérisoire et qu'il n'aurait jamais con-
senté à vendre à un tel prix s'il eût
été sobre et responsable de ses actes.
Le président du tribunal a décidé
que le prix de \$1,700 n'était pas déri-
soire et ne prouvait en aucune ma-
nière que Proulx n'eût pas agi d'une
manière sensée, car il faut se reporter
au temps où l'acte a été consenti pour
savoir si le prix est convenable. A
cette époque, le prix convenu était
parfaitement raisonnable, quoique les
lots aient augmenté de valeur depuis.
Mais Proulx a cependant prouvé qu'il
avait "fait la noce" en février 1911,
et la question de validité de l'acte de

meurait en doute. M. le juge Mercier
a tenté de savoir des témoins s'il était
ivre le jour même de la signature de
l'acte.

Aucun témoin n'a pu le dire posi-
tivement. Appliquant alors le principe
qu'une personne souffrant seulement
d'aliénation temporaire peut faire des
actes valables, à moins qu'on ne pro-
uve qu'elle n'était pas saine d'esprit au
moment même où ces actes ont été
faits, M. le juge Mercier a déclaré que
le doute se trouvait en faveur du de-
mandeur Séguin et il a maintenu l'ac-
tion, condamnant Proulx à signer
dans les quinze jours un acte de vente
pour les lots en litige.

A cause de l'importance du prin-
cipe en jeu, les avocats du défendeur
ont exprimé l'intention de soumettre
la cause à la considération d'un tribu-
nal d'appel.

UNE ACTION EN BORNAGE

La ville devra, selon toute probabi-
lité, payer pour une lièrière de terrain
qu'elle se servit pendant plusieurs
années comme de trottoir et qui ap-
partient à un nommé Vautelot, qui, il
y a quelque temps intentait, à ce su-
jet une action en bornage. En ren-
dant jugement hier, le juge Demers a
maintenu l'action du demandeur.

Le terrain, objet du litige, est situé
au coin sud-ouest des rues Sanguinet
et Saint-Catherine. Il y a trente ans
suite concédée à différentes perso-
nnes, à M. Robillard et fut par la
suite concédée à différentes perso-
nes. Dans l'acte de donation, il était
stipulé que le coin, encois la partie oc-
cupée par la Ville, devait appar-
tenir à un membre de la famille. Lors
de la vente par encan, Vautelot prit
possession de la lièrière il y a plu-
sieurs années, la ville construisit un
trottoir sur une longueur de 100 pieds
et une largeur de 6.

Dans sa décision la Cour déclara
que l'intention du donateur était évi-
demment de concéder tout le terrain,
et non pas le terrain moins la lièrière,
comme le prétend la ville.

ACTION EN DOMMAGE REN- VOYEE.

Le juge Archer a renvoyé hier l'ac-
tion en dommages de \$1,000, somme
que réclame l'après l'acte des acci-
dents de travail, de la compagnie
John Quinlan, Dame Gama Ménard,
pour la mort de son époux William
Lecuyer.

Le 12 novembre 1913, William Le-
cuyer, à l'emploi de la compagnie
Quinlan, se noyait en traversant le
canal de Lachine. Mais l'intime
ayant réussi à prouver que, lors de
l'accident, le demandeur venait de
quitter l'ouvrage et que la chaloupe
qui le transportait n'était pas la pro-
priété de la compagnie, la Cour a dé-
bouté la demanderesse de son action
avec dépens.

LE CANAL EST OUVERT

(Service de la Presse Associée)
SUR LE LAC SUPERIEUR.

Détroit, 24. — Tous les phares
situés sur les rives du Lac Supé-
rieur seront en opération samedi
soir.

Les bouées ne seront cependant
pas placées dans la rivière Sainte-
Marie avant la disparition totale de
la glace mouvante. Le navire "Ma-
rigold" a commencé mercredi le
posage des bouées sur la côte sud
du lac Huron.

A LA COTE.

(Service de la Presse Associée)
Détroit, 24. — En montant la ri-
vière Sainte-Marie, le vapeur "So-
nora", de la flottille commerciale
Tomlison, s'est échoué sur les ro-
chers de l'île Russell. Le navire a
une cargaison de charbon mou, et
se rend à Ashland. On espère pou-
voir le renflouer sans graves acci-
dents.

LE "GOBO" RENFLOUE.

(Service de la Presse Associée)
Kingston, Ont., 24. — La compa-
gnie de sauvetage Donnelly a réus-
si à renflouer le remorqueur "Go-
bo", enlisé dans le port de Trenton.
Le remorqueur "Bay Stanton" est
arrivé ici avec les montants et ar-
bres de coque de la barge "Robert
McDonald", incendiée dans la baie
de Chaumont, il y a 3 ans.

MARINS DECORES.

Saint-Jean, N.-B., 24. — Le capi-
taine et les hommes du navire "Bay
of Fundy" ont reçu des médailles
commémoratives de la société des
marins anglais et étrangers pour
leur bravoure lors du sauvetage du
"Cobequid".

PREMIERE TRAVERSEE DU "LONGUEUIL".

Ce matin, à dix heures, le bateau
traversier, le "Longueuil" est parti
de ses quais et a fait son premier
voyage de la saison. La force du
courant a empêché le "Longueuil"
de se rendre d'abord à son point
d'atterrissage, mais il a pu y par-
venir, en longeant la côte sud.

LES BRISE-GLACES ET LA NAVI- GATION.

Il est intéressant de publier ici les
dates de l'ouverture de la navigation
depuis les derniers vingt-cinq ans,
avant et depuis l'arrivée des brise-
glaces. Voici d'abord, les années an-
térieures à l'emploi de brise-glaces
dans le fleuve:

1890	14	Avril
1891	17	"
1892	17	"
1893	18	"
1894	24	"
1895	20	"
1896	22	"
1897	17	"
1898	31	Mars
1899	24	Avril
1900	21	"
1901	21	"

En 1902, les brise-glaces commen-
cèrent à travailler dans le chenal et
d'après ces statistiques il ne semble
pas que leur emploi ait été de grande
utilité:

1902	3	Avril
1903	25	"
1904	22	"
1905	19	"
1906	20	"
1907	23	"
1908	22	"
1909	16	"

LE PROGRÈS MUNICIPAL

ASSEMBLEE ANNUELLE DE LA
LIGUE D'EMBELLISSEMENT. —
APPRECIATION DE L'OEUVRE
DES POUVOIRS PUBLICS ET
SUGGESTIONS.

Comprenant l'avantage d'avoir
quelques jeunes gens pour faire bé-
néficier sa campagne de leur en-
thousiasme et de leurs idées, la Li-
gue d'Embellissement de la ville, à
son assemblée annuelle, hier après-
midi, au No 5 du square Beaver Hall,
a décidé à l'unanimité de demander
à l'Association de Publicité de Mont-
réal de bien vouloir agir comme comi-
té de publicité de l'organisation.

Les Drs Adami, F. W. Atherton,
J. J. Guerin et M. U. H. Dandurand
ont fait l'éloge de cette jeune associa-
tion, qui, reprenant l'idée de la Li-
gue, a commencé sa campagne de
publicité en faveur d'une "Semaine
de nettoyage", à Montréal.

Dans sa revue de l'année, le Dr
Atherton a fortement recommandé
de coopérer à la formation d'une Li-
gue Nationale des municipalités cana-
diennes pour agir conjointement
avec la Commission de Conserva-
tion, dans le but de promouvoir l'é-
change des idées sur l'administra-
tion municipale et de former un as-
sez grand nombre d'experts dans les
choses intéressantes, cette dernière,
qui, par leurs conseils et leurs tra-
vaux, lui feront faire des progrès
plus rapides.

Des remerciements ont été adres-
sés au conseil de ville pour la construc-
tion du Refuge Meurling, et au
gouvernement fédéral pour l'ouve-
erture de son nouveau Bureau de l'Im-
migration.

On a aussi longuement discuté
la récente loi passée à Québec au
sujet de la Commission Métropoli-
taine des Parcs et félicité le gouverne-
ment de ce qu'il puisse permet-
tre à la ligue, grâce à l'argent dont
elle peut disposer aujourd'hui, cer-
tains projets d'embellissement, ainsi
que la construction de logements sa-
lubres pour les ouvriers, grâce à la
loi récente concernant la garantie
des prêts.

A la suite de la lecture d'une let-
tre envoyée par la Charity Organi-
zation Society, la Ligue a suggéré
l'institution d'une Cour des Rap-
ports Domestiques, séparée de la
Cour Juvenile, afin de faire dispa-
raître autant que possible la déscrip-
tion des foyers par les maris.

Elle a aussi discuté de nouveau le
projet d'une organisation centrale,
composée de représentants des dif-
férentes bibliothèques de la ville,
dans le but de fonder selon les be-
soins de chaque division, des salles
de lectures et des bibliothèques qui
leur seraient appropriées.

Le Dr Adami a également fait un
excellent rapport sur les progrès ac-
complis depuis un an par la campa-
gne en faveur des terrains de jeu
et des bons théâtres de vues ani-
mées.

On a nommé une délégation, com-
posée du Dr Guerin, de MM. Read et
Atherton, qui devra assister au Con-
grès des routes Routes, qui aura
lieu à Montréal du 18 au 23 mai
prochain.

En réponse à la Commission de
Conservation, on a également nom-
mé une autre délégation, composée
de MM. Bragg, Kennedy et Dandu-
rand, qui se rendra au Congrès In-
ternational des Lignes s'intéressant
à l'embellissement des villes, qui doit
avoir lieu à Toronto du 25 au 27 mai
courant.

Le rapport du trésorier accuse en-
core en caisse une balance de \$201,-
35.

Des témoignages de sympathie ont
été adressés aux familles des deux
membres de la Ligue morts depuis
la dernière assemblée : Mlle
MM. J. B. Learmont et Wesley Pal-
mer.

LE CANAL DE CORNWALL.

Cornwall, Ont., 25. — On a vidé de
nouveau hier le canal de Cornwall
pour y réparer l'écluse No 18. Demain
le canal sera prêt pour la navigation,
mais on ne croit pas qu'il soit ouvert
ici, avant le 1er de mai.

DEPART DE L'"ALSATIAN".

Saint-Jean, N.-B., 25. — Le paque-
bot "Alsatian" de la ligne Allan est
parti pour Liverpool, hier, avec 130
passagers de première.

Les autorités de la compagnie ont
déclaré qu'un grand nombre de voya-
geurs attendent la débacle pour par-
tir de Montréal et de Québec.

BANQUET DES COMPTABLES

C'est demain soir que l'Institut
des Comptables et Auditeurs de la
Province de Québec célébrera le
premier anniversaire de sa fonda-
tion par un banquet d'inauguration
qui sera donné au Ritz-Carlton.
L'Institut a convié à ce banquet
les représentants des partis politi-
ques, des professions libérales et
différentes institutions et associa-
tions. Parmi ceux qui ont déjà ac-
cepté son invitation, mentionnons:
le secrétaire d'Etat, M. Coderre; sir
Lomer Gouin, M. H. J. Dale, prési-
dent du Montreal Board of Trade;
M. Martin, bâtonnier du Barreau de
Montréal; M. N. Pérodeau, prési-
dent de la Chambre des Notaires;
le docteur Normand, président du
Collège des Médecins et Chirurgiens
de la Province de Québec; M. R.
Dandurand, président du Comité
Maréchal, 2ème vice-président; J. J.
Robson, trésorier; Henri Viau, se-
crétaire, Directeurs: Alphonse Tur-
cotte, E. A. Wright, Arthur Gagnon

"REGARDE-LA MANGER!"
Elle ne mangeait pas la moitié
de ce que je lui donnais avant
que je lui laissasse mâcher la
propres---pure---hygiénique

**WRIGLEY'S
SPEARMINT**

Elle lui donne de l'appétit.
Elle l'aime mieux que les
choses qui ne sont pas bon-
nes pour elle et c'est moins
cher. "Le Bienfaisant Bon-
bon" est un délicieux passe-
temps qui améliore les
dents, l'appétit, les nerfs et
la digestion.

**WRIGLEY'S
SPEARMINT
PEPSIN GUM**

**Soyez SUR
que ce soit la Wrigley.**

ACHETEZ-LA à la BOITE
de vingt paquets. Elle coûte moins cher — de n'importe
quel marchand — et reste fraîche jusqu'à ce qu'on s'en serve.

**Mâchez-en
après chaque repas.**

Faite au Canada.
Wm. Wrigley Jr. Co., Ltd.
7 rue Scott, Toronto, Ont.

Vente Annuelle de Gants

Montréal, 22 avril 1914

MADAME,

Nous sollicitons l'honneur de votre
présence à notre Vente Annuelle de
Gants qui aura lieu du 24 au 30 avril.

Nous nous sommes assurés pour cette
occasion un Superbe Assortiment
de Gants PERRIN, réputés dans le
monde entier pour leur belle qualité,
leur coupe parfaite et leur longue du-
rée. A l'occasion de cette vente, nous
offrons ces Gants PERRIN à des prix
excessivement réduits.

Vos tout respectueusement dévoués

PARIS KID GLOVE STORE
DU 23 AU 30 AVRIL 1914

GANTS COURTS
Gants français en Chevreau glacé der-
niers genres et nouvelles nuances,
Tans, Bruns, Gris, Modes, Bleus,
Verts, Rouges, Noirs et 89c
Blancs 89c

GANTS LONGS
Gants Chevreau glacé ou Suède, 12
boutons, Blancs, Noirs, \$1.49
première qualité
Gants Chevreau glacé ou Suède de 16
boutons mousquetaires \$1.79
res \$1.99
Gants Chevreau glacé, 20 boutons
mousquetaires \$1.99

GANTS POUR FILLETES
Chevreau extra, nuances 69c
Tans, Gris, Blanc et Noir

GANTS POUR GARCONS
Tan anglais, piqué, toutes les 69c
nuances tan

CHAQUE PAIRE GARANTIE

PARIS KID GLOVE STORE
PHONE UP 1068. 140 RUE PEEL.

re du Comité France-Amérique, etc.
Ce banquet qui sera présidé par
M. Geo. Gonthier, président de l'In-
stitut des Comptables et Auditeurs,
promet d'être un des événements de
la saison.

Les officiers et les membres du
conseil d'administration de l'Insti-
tut sont: Geo. Gonthier, résident; H.
J. Boss, 1er vice-président; A. Des-
maréchal, 2ème vice-président; J. J.
Robson, trésorier; Henri Viau, se-
crétaire, Directeurs: Alphonse Tur-
cotte, E. A. Wright, Arthur Gagnon

et Rob. Stewart.

L'EGLISE SAINT- PIERRE CLAVER

Cet avant-midi, à onze heures,
une inconnue d'origine anglaise et
modestement vêtue a perdu connais-
sance dans la côte de la Place d'Ar-
mes, en face du restaurant Pauzé.
On la transporta à l'intérieur de cet-
te maison où elle recut les soins re-
quis. Quand on lui a demandé son
nom et son adresse, elle s'est mise à
pleurer et a refusé de répondre.

VILLA REFUSE DE COMBATTRE LES AMERICAINS

On dit que le général rebelle s'est séparé de son chef Carranza et qu'il s'oppose à la réunion de ses troupes à celles de Huerta. — Offres d'une médiation anglaise

Washington, 24. — Hier soir on a reçu à Washington la nouvelle que le général Villa avait rompu avec le général Carranza. Cette rupture aurait été provoquée par la teneur du message de Carranza au président Wilson. Villa n'en approuve aucunement les termes.

En arrivant à Juarez, il a annoncé qu'il ne désirait pas la guerre avec les Etats-Unis, que bien au contraire il éprouvait une profonde admiration pour le peuple américain. Cette déclaration démontre que les rebelles ne consentiront pas à se lier avec les troupes de Huerta.

El Paso, Texas, 24. — Le général Francisco Villa a déclaré à l'agent spécial des Etats-Unis, George Carothers, qu'il ne se laissera entraîner par personne dans une guerre contre les Etats-Unis. "L'Europe tout entière, dit-il, rit de nous, si nous allions vous déclarer la guerre. On dirait que le petit ivrogne de Huerta leur a enfin causé de l'embarras."

Villa a déclaré qu'on ne l'avait pas consulté au sujet de la réponse donnée par Carranza. Le chef rebelle a déclaré à M. Carothers, qui a lui-même fait part de son entrevue au ministre d'Etat que, s'il était venu à Juarez, c'était pour prouver aux Américains son attitude d'ami et pour faire bien voir qu'il ne craignait pas de s'aventurer sur la frontière sans être accompagné d'une escorte. M. Carothers a soupé avec Villa et a discuté avec lui la situation.

"J'espère, dit Villa, que rien ne saura faire perdre aux Américains l'avantage qu'ils ont à Vera-Cruz. Votre armée a fait en quelques heures ce qui nous aurait coûté beaucoup de temps, si toutefois, nous eussions été capables de l'accomplir."

Villa apporte en cadeau au général Scott, maintenant à Washington, une centaine de tapis tissés avec la laine la plus belle et la plus riche. Villa a déclaré qu'il était convenu avec les étrangers, excepté les Espagnols, que leur coton serait expédié de Torreon, moyennant un impôt de guerre. Tous ont consenti à cette convention. Le coton appartenant aux Espagnols a été confisqué et représente une valeur de \$450,000.

Robert V. Pesqueira, agent spécial de Carranza, a déclaré que la réponse de Carranza au secrétaire Bryan n'avait rien d'hostile; mais qu'elle était présentée comme devant servir de base à des pourparlers plus explicites. Carranza attend une réponse de M. Bryan, afin de connaître les intentions du ministre d'Etat.

Carranza demande que les Américains retirent leurs troupes, qu'ils reconnaissent le gouvernement de Carranza et que la punition des offenses commises par Huerta et d'autres individus soit laissée aux soins des rebelles.

LES REBELLES A TAMPICO

Brownsville, Texas, 24. — Le général Luis Gaballero, commandant des forces rebelles contre la Ville de Tampico, a donné un délai de vingt-quatre heures au général fédéral Zaragoza pour rendre la ville. C'est ce qu'annonce une dépêche reçue hier soir à Matamoros. Ceci semble réduire à néant la prétendue entente des Fédéraux et des Constitutionnalistes contre les Américains.

DEVANT VERA CRUZ

Vera Cruz, 24. — La canonnière mexicaine "Progresso", avec plus de cinq cents soldats, s'est rendue à l'entrée du port, hier soir, mais n'a pas continué plus loin. Le commandant du "Progresso" n'avait pas appris que les Américains étaient en possession de la ville.

Le "Progresso" fut sauté par un vaisseau américain et le lieutenant Byron McCandless, de l'état-major de l'amiral Badgers, se rendit à son bord. Là, il demanda au commandant de se tenir à portée de canon des navires américains, ou de reprendre la mer. On expliqua au commandant du "Progresso" que les Etats-Unis n'étaient pas en guerre avec le Mexique; mais, que pour le moment, la présence des canonnières et des soldats du Mexique ne pouvait être tolérée à Vera Cruz.

L'entrevue entre le lieutenant et le commandant du "Progresso" fut brève, et aussitôt après le "Progresso" reprit la mer. Le navire mexicain vint du sud, probablement de Frontera. Le capitaine du navire mexicain, "Tehuantepec", et un navire du gouvernement sont entrés lentement dans le port, hier après-midi et on a reconnu qu'ils étaient retenus.

Le "Tehuantepec" portait un détachement de trente soldats réguliers, en charge de 250 prisonniers destinés à servir dans l'armée mexicaine. Les deux navires jetèrent l'ancre près du navire-école mexicain, le "Zaragoza", qui se trouvait dans le port lorsque les Américains le bloquèrent.

Le "Tehuantepec" et l'autre navire venaient de Frontera. Ce dernier navire portait douze Américains qu'on a transportés sur les navires de guerre.

Hier matin, il y avait dans Vera Cruz, 6,000 soldats américains, et un équipement complet de canons de campagne. Le commandant Hughes croit que, même si le général Maas, comme on le dit, revient à l'assaut de la ville avec des forces considérables, les Américains pourront le repousser sans le secours des grosses pièces de canons des navires. L'emploi de ces canons causerait beaucoup de dommages à la ville.

Les derniers rapports de l'amiral Badgers, hier matin, fixaient à 12 le nombre des Américains tués, et 45 celui des blessés. La plupart de ces derniers mourront de leurs blessures.

LA MOBILISATION

Boston, 24. — On a, hier soir, rappelé l'ordre qui demandait la mise en service immédiate du North Carolina.

Un démenti du Vatican

Rome, 23. — Au Vatican on nie toute intervention dans le conflit américain-mexicain. Dans les deux pays le régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat règne, mais vu la liberté complète dont jouissent dans ces deux pays, le clergé et les évêques, le Pape a toujours prêché la modération, et a toujours recommandé aux évêques mexicains et américains admis en sa présence, de travailler dans ce sens. De fait l'optimisme régnait au Vatican et se fiait à la sagesse de M. Wilson et à ses déclarations pacifiques. Le Pape a toujours espéré qu'on éviterait la guerre. Même mardi soir, lors du bombardement de Vera Cruz, par la flotte américaine, le Pape disait qu'il tenait les nouvelles reçues du Mexique et des Etats-Unis, comme exigées et que les deux grands pays n'en viendraient pas aux mains pour une simple question de drapeau.

REBELLES ET FEDERAUX

Brownsville, Texas, 24. — Les hostilités entre les Fédéraux et les Constitutionnalistes, au sujet de la possession de Monterey, ont cessé. C'est ce que rapportent les dépêches d'hier.

Les chefs des deux armées ont aussi, protégés par la foi du drapeau parlementaire, discuté ensemble la situation du Mexique, vis-à-vis des Etats-Unis.

Rien d'officiel, cependant, n'a pu être obtenu sur ce rapport ni ici, ni à Matamoros, où se trouvent les quartiers généraux des constitutionnalistes.

Les citoyens de Brownsville éprouvent beaucoup d'appréhension, et l'on prend les plus grandes précautions. On a doublé la garde du port international et la compagnie de la milice locale a été appelée sous les armes.

Le général Jesus Carranza, commandant à Matamoros, disait aujourd'hui, que son frère, le premier "chef" de la révolution, lui avait ordonné de réprimer tout trouble. Il n'a pas voulu commenter plus longuement la dépêche reçue du général Carranza.

El Paso, 24. — On rapporte que les étrangers du Mexique envahissent les chemins de fer et veulent partir le plus tôt possible pour les Etats-Unis. Ce matin, sur le train de Chihuahua, il y avait au moins soixante-dix étrangers. On attend ce soir, le train particulier qui amène le consul américain de Durango, et un grand nombre d'étrangers.

La réponse du général Carranza au secrétaire Bryan a causé ici plus d'excitation que la prise même de Vera-Cruz, car cette déclaration semble signifier une déclaration de guerre entre le Mexique et les Etats-Unis.

Juarez, Mex., 24. — Le général Villa est arrivé ici, hier après-midi, avec une escorte de deux cents soldats. La ville est tranquille. Tous les hôtels et les salles de jeu sont fermés.

Washington, 24. — Le bureau de direction de la "Croix-Rouge" américaine se prépare à répondre à toutes les demandes que le gouvernement pourra faire.

Le Président du Comité National du service des gardes-malades a reçu ordre de donner avis à toutes les gardes-malades de se rapporter toutes les semaines et de déclarer si elles sont libres.

WILSON ET LINCOLN

Rome, 24. — La "Tribuna" compare le président Wilson au président Lincoln. "Tous les deux, dit la "Tribuna" ont été imbus de la même inspiration biblique, de la même vigueur de puritanisme, et des mêmes idéals de militants. Ni l'un ni l'autre ne se contentent de leur propre droiture, mais veulent que les autres les imitent. Tous les deux ont dû prendre la direction de la guerre."

Washington, 24. — A. Algara R. De Terrenos, le chargé d'affaires de l'ambassade mexicaine, qui a reçu son passeport de M. Bryan, hier, est parti à minuit pour Toronto, Ontario.

Il est accompagné du chef Flynn, du service secret des Etats-Unis.

UNE BOURSE A SIR JAMES WHITNEY

(Service de la Presse Associée) Toronto, 24. — Une députation des conservateurs de la Législature s'est présentée chez Sir James Whitney et lui a présenté une bourse de \$2,000 comme preuve d'affection et de sympathie.

Sir James dit qu'il va prendre maintenant un repos complet pour se remettre de sa récente maladie; il ne croit pas pouvoir participer aux travaux de cabinet d'ici un an.

LE NOUVEAU COLLEGE DE ROME

(Service de la Presse Associée) Rome, 24. — L' "Osservatore Romano" publie le "motu proprio" du pape instituant un collège pour l'éducation des prêtres qui se destinent au ministère chez les émigrants.

puissance européenne comme dépositaire de ces archives.

Non seulement le Brésil, comme l'Argentine et le Chili, a refusé de reconnaître Huerta, mais, de plus, le fait que les Etats-Unis lors de la crise actuelle considèrent comme son amie une nation de l'Amérique du Sud, accentue la solidarité Pan-Américaine.

C'est la première fois que les Etats-Unis demandent un tel service à un pays de l'Amérique du Sud.

Lors de la guerre contre l'Espagne, la France représentait l'Amérique en Espagne. Hier, la France était prête à rendre le même service et les Etats-Unis en ont profité en ordonnant que les consulats américains soient abolis à tous les endroits où le Brésil n'avait pas de consul reconnu par la France.

On avait annoncé que l'ambassadeur français avait reçu dépôt de tous les papiers de l'ambassade Mexicaine. Le chargé d'affaires Algara, s'est depuis plusieurs jours préparé au départ, et partira sous peu pour le Canada. On a rappelé que le ministre espagnol des Etats-Unis s'était rendu à Montréal lorsque la guerre fut déclarée.

O'Shaughnessy a annoncé qu'il partirait pour Vera-Cruz hier. On sait que la situation est très tendue à Mexico. Le gouvernement de Washington craint que la foule ne fasse violence aux Américains de la capitale.

OFFRES DE MEDIATION

Londres, 24. — Le correspondant du "Daily Telegraph" à Mexico, envoie à son journal, une dépêche datée de jeudi, en disant:

"La légation anglaise a reçu, aujourd'hui, une dépêche de Sir Cecil Spring-Rice, et aussitôt, le chargé d'affaires Thomas B. Hoehler est parti pour Vera-Cruz. "On sait que M. Hoehler a pour mission de rencontrer l'amiral Fletcher et de s'assurer si les difficultés actuelles ne pourraient se régler par l'intervention de la diplomatie britannique."

"Quelle que surprise que puisse paraître cette nouvelle, elle ne paraît pas dénuée de fondement, on croit, en effet, que les Etats-Unis ne sauraient repousser toute suggestion d'un règlement honorable."

NOUVEAU REGIMENT DE CADETS

Québec, 24. — Un nouveau régiment de cadets vient d'être constitué à Québec, sous le commandement du major T. Paquet et du Lieutenant MacLean. Le régiment se compose de deux compagnies dont une est réservée aux étudiants des facultés de l'Université Laval et l'autre aux jeunes gens de la ville. Les nouveaux cadets feront leur première sortie, en corps, le jour de l'Ascension et porteront un uniforme khaki.

"L'ACTION SOCIALE" EN REVISION

Québec, 24. — Par l'entremise de ses avocats, "l'Action Sociale" a fait inscrire en révision la cause prise contre elle par M. Gonzalez Désaulniers dans laquelle M. le juge Charbonneau a prononcé un jugement récemment, en cour supérieure.

QUEBEC SE PORTE BIEN

Québec, 24. — L'état sanitaire de la ville de Québec continue d'être satisfaisant. Le dernier rapport du bureau d'hygiène, publié samedi dernier, indique qu'il n'y a dans la ville que 23 cas de maladie contagieuse, dont deux de diphtérie, dix-huit de scarlatine et deux de petite volante.

ECOLE AGRANDIE

Québec, 24. — La commission scolaire de Ville-Montcalm a accordé des contrats pour l'agrandissement de l'école des filles. La nouvelle aile comprendra huit classes et sera utilisée comme école de garçons en attendant la construction d'un édifice plus vaste dans un endroit plus approprié. Le coût approximatif des travaux sera de \$25,000.

PROV. DE QUEBEC

(De notre correspondant)

INONDATIONS DANS LA BEAUCE

Beauveville, 24. — La crue des eaux de la rivière Chaudière est cause de plusieurs inondations dans la Beauce. L'absence de la glace diminue considérablement le danger mais les dommages causés par l'inondation sont cependant assez considérables. Un grand nombre de caves ont été inondées et de nombreuses familles ont été obligées de se réfugier aux étages supérieurs des maisons pour se protéger contre les flots. Le service du Québec Central entre Saint-Joseph et Beauveville a été désorganisé pendant une couple de jours, ce qui a été cause de bien des inconvénients notamment pour le transport des malles qu'il a fallu faire en voiture.

OTTAWA

(De notre correspondant)

VICTIME DU TRAMWAY

Ottawa, 24. — Le Dr Lyman, qui a tenu l'enquête au sujet de la mort d'Alphonse Laroque, boulanger d'Eastview, vient de rendre son verdict. Dans l'opinion du coroner, Laroque a été tué par un tramway et il ne croit pas aux rumeurs de meurtre qui ont circulé au sujet de cette mort.

Le détective Oulmet qui fut chargé d'éclaircir cette affaire est lui aussi d'avis que le défunt a dû être victime d'un accident de tramway.

L'endroit du pont Saint-Patrice où Laroque fut tué est très obscur le soir et c'est ce qui explique que le garde-moteur de la voiture électrique qui écrasa le malheureux a mort n'ait rien vu avant de ressentir le choc.

FUNERAILLES MILITAIRES

Ottawa, 24. — Hier après-midi ont eu lieu les funérailles du Major Général Cotton. Il y a longtemps que des funérailles militaires de ce genre n'ont pas eu lieu.

COURRIERS PROVINCIAUX

(Des correspondants du "Devoir")

VILLE DE QUEBEC

ON DEMANDE UNE ECOLE MODELE

(De notre correspondant) Québec, 24. — L'hon. M. Décarie, secrétaire provinciale, a reçu, hier, une délégation de Saint-Stanislas, comté de Champlain, qui est venu demander un subsides pour l'école modèle de Saint-Stanislas. Les délégués étaient le Dr Trudel et MM. Ernest Rinfret, J. Jacob, président de la commission scolaire et Joseph Bordeleau, membre du conseil municipal.

SUBSIDES POUR SAINT-VINCENT

Québec, 24. — M. Séverin Létourneau, député d'Hochelaga, a présenté, hier, au ministre de la Voirie, une délégation de la paroisse de Saint-Vincent, comté de Laprairie, qui a demandé des subsides pour l'amélioration des routes de la municipalité. La présence de M. Létourneau au Parlement a fait revivre la rumeur qu'il sera appelé à succéder à l'hon. M. Devlin, au ministère de la Colonisation.

M. CARON AU CONSEIL D'AGRICULTURE

Québec, 24. — M. Donat Caron, député de Matana, a été nommé membre du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec.

INCENDIE RUE SAINT-CYRILLE

Québec, 24. — Un incendie a éclaté, hier, dans la cuisine d'une maison occupée par Mlle Lucia Dupont, No 4 1/2 rue Saint-Cyrille. Tout l'intérieur de la maison ainsi que le mobilier ont été détruits, et des dommages considérables ont aussi été causés à deux autres logements de la même maison occupés l'un par M. Arthur Pelletier, employé civil, et l'autre par la propriétaire, Mme David Castonguay. Les pertes sont d'environ quatre mille piastres couvertes totalement par des assurances.

DANS L'OUEST

BUXTON EST LIBRE

Winnipeg, 24. — John Buxton, qui révéla à la police les détails de l'évasion de Krafchenko, a été remis en liberté hier. Buxton s'est aussitôt embarqué pour les Etats-Unis, mais il a été arrêté à Noyes, Minnesota, par les officiers d'immigration américains et renvoyé à Winnipeg.

Aujourd'hui, on croit qu'il comparaitra devant le bureau d'enquête d'immigration afin de prouver son droit d'entrer aux Etats-Unis.

LA FACTION DES 19

On prétend que certains des employés de l'hôtel de ville démis de leurs fonctions à la suite du rapport de M. le juge Fortin intriguent pour rentrer dans leur ancien emploi, et les alarmistes qui se disent retournés aux jours brumeux des "25" prétendent qu'ils ont tout lieu d'espérer qu'ils obtiendront ce qu'ils demandent.

On répète partout que le conseil sera désormais sous la domination de M. Giroux, échevin de Saint-Jacques.

ELLE DOMINERA DESORMAIS LE CONSEIL, PRETEND-ON, ET AMENDERA A SA GUISE LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES — TAXES EN RETARD.

En attendant, pendant qu'on le félicite à Montréal par un grand cortège, M. le maire Martin est allé à Ottawa afin de ne pas perdre son indemnité parlementaire, car il a dix mille dollars ici, mais il en touche \$2,500 à Ottawa et il est bon qu'il ne perde ni l'un ni l'autre, dit-il négliger quelque peu les affaires de la ville.

ETAT DANS L'ETAT

On assure que la faction Giroux-Ménard est assurée d'une majorité des deux tiers du conseil et que, à cause de cela, elle pourra conformément à la loi amender les rapports des commissaires à sa guise. Cependant MM. Hébert et Côté ne s'alarment pas. Ils voient dans l'institution des commissions spéciales le lien qui doit unir dans le travail, les commissaires et les échevins.

Les commissaires Ainey et McDonald ne sont pas de cet avis, mais ils pensent qu'il vaudra à rien puisqu'ils sont en minorité au bureau des commissaires, M. Martin étant allié de leurs deux autres collègues.

TAXES EN RETARD

Au bureau du contrôleur on annonce que les taxes sont en retard sur trois mille lots; la somme due étant de \$200,000. Il est de coutume d'offrir chaque année en vente ces propriétés. La ville est en train d'en faire la liste pour la remettre au shérif qui procédera aux enchères publiques le 15 octobre. Cependant, d'ordinaire, très peu de propriétés sont en retard de service. M. le commissaire Hébert sera chargé de ce travail important qui a pour but d'empêcher le favoritisme dont on s'est toujours plaint chez Concordia et qui faisait que tel ou tel employé arrivait depuis peu mais qui avait des protecteurs arrivait rapidement au maximum de salaire.

CLASSIFICATION DES EMPLOYES

On assure que la ville va procéder prochainement à la classification des employés. C'est-à-dire que l'on fixera le maximum de salaire qu'ils pourront avoir au bout de tant d'années de service. M. le commissaire Hébert sera chargé de ce travail important qui a pour but d'empêcher le favoritisme dont on s'est toujours plaint chez Concordia et qui faisait que tel ou tel employé arrivait depuis peu mais qui avait des protecteurs arrivait rapidement au maximum de salaire.

LA RUE GUIGUES

Ottawa, 24. — A l'avenir la rue qui jusqu'à présent s'appelait Church devra s'appeler avenue Guigues en l'honneur du premier évêque d'Ottawa. Quelques échevins ont protesté en déclarant que ce changement causerait des confusions. L'échevin Pinard, le parrain de la résolution a répondu qu'actuellement le nom prêté déjà à confusion parce que les Canadiens traduisent ce nom en celui de rue de l'Eglise ce qui en plus d'occasionner des ennuis n'a pas de sens. La résolution a été adoptée.

LA RUE GUIGUES

Ottawa, 24. — A l'avenir la rue qui jusqu'à présent s'appelait Church devra s'appeler avenue Guigues en l'honneur du premier évêque d'Ottawa. Quelques échevins ont protesté en déclarant que ce changement causerait des confusions. L'échevin Pinard, le parrain de la résolution a répondu qu'actuellement le nom prêté déjà à confusion parce que les Canadiens traduisent ce nom en celui de rue de l'Eglise ce qui en plus d'occasionner des ennuis n'a pas de sens. La résolution a été adoptée.

LA RUE GUIGUES

Ottawa, 24. — A l'avenir la rue qui jusqu'à présent s'appelait Church devra s'appeler avenue Guigues en l'honneur du premier évêque d'Ottawa. Quelques échevins ont protesté en déclarant que ce changement causerait des confusions. L'échevin Pinard, le parrain de la résolution a répondu qu'actuellement le nom prêté déjà à confusion parce que les Canadiens traduisent ce nom en celui de rue de l'Eglise ce qui en plus d'occasionner des ennuis n'a pas de sens. La résolution a été adoptée.

LA RUE GUIGUES

Ottawa, 24. — A l'avenir la rue qui jusqu'à présent s'appelait Church devra s'appeler avenue Guigues en l'honneur du premier évêque d'Ottawa. Quelques échevins ont protesté en déclarant que ce changement causerait des confusions. L'échevin Pinard, le parrain de la résolution a répondu qu'actuellement le nom prêté déjà à confusion parce que les Canadiens traduisent ce nom en celui de rue de l'Eglise ce qui en plus d'occasionner des ennuis n'a pas de sens. La résolution a été adoptée.

LA RUE GUIGUES

Ottawa, 24. — A l'avenir la rue qui jusqu'à présent s'appelait Church devra s'appeler avenue Guigues en l'honneur du premier évêque d'Ottawa. Quelques échevins ont protesté en déclarant que ce changement causerait des confusions. L'échevin Pinard, le parrain de la résolution a répondu qu'actuellement le nom prêté déjà à confusion parce que les Canadiens traduisent ce nom en celui de rue de l'Eglise ce qui en plus d'occasionner des ennuis n'a pas de sens. La résolution a été adoptée.

LA RUE GUIGUES

Ottawa, 24. — A l'avenir la rue qui jusqu'à présent s'appelait Church devra s'appeler avenue Guigues en l'honneur du premier évêque d'Ottawa. Quelques échevins ont protesté en déclarant que ce changement causerait des confusions. L'échevin Pinard, le parrain de la résolution a répondu qu'actuellement le nom prêté déjà à confusion parce que les Canadiens traduisent ce nom en celui de rue de l'Eglise ce qui en plus d'occasionner des ennuis n'a pas de sens. La résolution a été adoptée.

LA RUE GUIGUES

Ottawa, 24. — A l'avenir la rue qui jusqu'à présent s'appelait Church devra s'appeler avenue Guigues en l'honneur du premier évêque d'Ottawa. Quelques échevins ont protesté en déclarant que ce changement causerait des confusions. L'échevin Pinard, le parrain de la résolution a répondu qu'actuellement le nom prêté déjà à confusion parce que les Canadiens traduisent ce nom en celui de rue de l'Eglise ce qui en plus d'occasionner des ennuis n'a pas de sens. La résolution a été adoptée.

AU MAGASINS GOODWINS

Coquetteries
Voilettes françaises, les plus nouvelles et les plus populaires, de... 25c à 1.35 la vg.
Voilettes nouveauté, en net blanc, avec papillons noirs brodés... 55c chacune
Voilettes pour automobile, 3 vgs. par 32 pcs. : bords ajourés, rayures de satin ;ivoire, ciel, rose, vert et brun... \$1.10 chacune

TOURS DE COU

Nouveaux cols "Quaker", en organdi, à longs revers. Prix... 50c chacun
Fichus en dentelle ombrée, à revers de net plissé, et encolure de net Bretonne. Une des plus gracieuses nouveautés du printemps. Prix... 75c
Fichus en dentelle ombrée, avec col "Gladstone" en organdi. Coils Médicis en dentelle ombrée, blanche ou crème. Prix... \$1.50 chacun

RUBANS

Ruban cordé, à gros grain, de 8 pcs. de large, dans toutes les couleurs les plus aimées ; idéal pour garnitures de chapeaux. Prix... 55c la vg.
Ruban moiré, de 7 pcs. de large, particulièrement souple et soyeux, ce qu'il faut pour ceintures, cheveux et garnitures de chapeaux. Prix... 45c la vg.



Aux jeunes

N'oubliez pas l'atelier du DEVOIR pour l'impression de vos lettres de faire-part, cartes de visite et d'invitation.

Aux avocats

Nous avons, pour l'exécution de vos factums et tous autres travaux d'impressions, un outillage complet et moderne.

A TOUS

Nous pouvons exécuter, à l'entière satisfaction de tous nos clients tous genres d'impressions. — Faites-en l'essai.

LE DEVOIR

43 rue Saint-Vincent
TÉL. MAIN : 7461
Célérité, Prix modérés, Travail parfait.

LA FETE DES BERCEAUX

La soirée d'hier à la Fête des Berceaux, a été une véritable soirée de gala. L'assistance n'aurait pu être plus nombreuse. On pouvait à peine circuler sur le parquet du premier plancher, et dans les galeries donc!

Les dames patronnesses et organisatrices de la tombola ont tenu à la manière dont elles s'efforcèrent de recevoir les visiteurs. On a été remarqué parmi la foule: M. le consul d'Allemagne, M. J.-A. de Bray, directeurs de l'École des Hautes Etudes Commerciales; M. le Dr Bousquet et madame Bousquet, M. Lucien Boyer et madame Boyer, madame Hamel, M. A. Denais et madame A. Denais, etc. Le C. O. T. C. de Laval, a été dignement représenté.

M. Lucien Boyer a chanté plusieurs chansons de sa composition et des chansons de différents auteurs. Il a été vivement applaudi. L'orchestre Boucher a donné, hier soir, son plus beau concert de la semaine. Et le concert organisé par l'Association des employés de manufactures de la Fédération Nationale fut des mieux réussis, etc., etc.

Voici maintenant le programme d'aujourd'hui: Pour cet après-midi, de 2 h. 30 à 3 h. 30, Mlle Marion a organisé pour les enfants nautiques un goûter qui leur sera offert gratuitement. Cet après-midi aussi, à 4.30 heures, dans la salle de l'École des Hautes Etudes Commerciales, le Rév. Père Van Oost donnera une conférence sur l'Extrême-Orient. On devrait se rendre en foule. Et ce soir, il y aura: Soirée or-

ganisée par Mlle de Lisle. "Le Monstre", comédie en deux actes, par Léon de Tinsseau.

PERSONNAGES:
Lillian Corbins, Mlle de Lisle
Brigitte, Mlle P. Bertrand
Thomas P. Corbins, M. André Rostand
Hébert, M. Paul Clerks
Vicomte Max de Reval, M. Henri de la Chevière
Chant, Mlle P. Lamothe et Mme Savignac, Piano, Mlle Dator.
La comédie, nous promet-on, sera des plus égayantes.

On nous prie de publier les numéros gagnants de la tombola au profit de l'Hôpital Sainte-Justine. Voici:
Samli, No 103.
Lundi, No 484.
Mardi, No 272.

PASINTEMPERANT, MAIS...

Londres, 24. — Les statistiques de la consommation des liqueurs alcooliques à Londres démontrent pour l'année dernière une augmentation considérable dans la consommation. Dans le Royaume-Uni, 167,000,000 ont été affectés aux achats de boissons, soit \$25,000,000 de plus qu'en 1912. La moyenne par tête de l'argent dépensé pour les liqueurs est de \$18 par personne.

L'ASSEMBLEE DE SAINT-HENRI

LE DEVOIR DES OUVRIERS CATHOLIQUES CANADIENS

Analyse de la conférence de M. le chanoine Desgranges

Les quinze cents auditeurs de M. le chanoine Desgranges à Saint-Henri, mercredi soir, ont assisté à une fête de l'éloquence dont ils ne sont pas près de perdre le souvenir.

Le sujet demandé à l'éminent conférencier était un sujet épineux: le devoir des ouvriers catholiques canadiens. Ny a-t-il pas indiscrétion de la part d'un étranger qui n'est que de passage, à venir nous traiter notre devoir? Dieu merci, Monsieur Desgranges a triomphé des scrupules qui l'ont fait quelque temps hésiter: il nous a donné déjà assez de gages de son amitié pour user en toute liberté du privilège des vrais amis qui est la franchise. Son expérience, ses voyages et ses relations dans les différents pays, sa longue attention aux questions syndicales et sa sympathie profonde à l'égard des travailleurs canadiens-français lui assurent une clairvoyance spéciale et il est bon qu'il nous dise ce qu'il a sujet de craindre ou d'espérer pour nous.

L'orateur expose en commençant les directions si nettes et si précises, données successivement par Léon XIII et par les papes catholiques, les encourageant à s'unir pour résister aux exploitations possibles et réaliser, de meilleures conditions de vie et de travail, mais à s'unir entre catholiques, dans des sections catholiques, animées d'un esprit catholique, et autonomes, sans s'interdire de s'entendre, dans certaines circonstances, avec les autres associations de travailleurs de la ville ou de la région, pour faire aboutir telle revendication légitime. Jusqu'à présent, ces conseils n'ont guère influé sur l'organisation des unions ouvrières à Montréal. Avec une triple autorité de son éloquence, de son expérience et de sa réelle amitié pour les travailleurs canadiens, M. le chanoine Desgranges, entreprend de leur démontrer avec preuves à l'appui qu'ils devraient s'en inspirer davantage; cela au nom des intérêts ouvriers, au nom des intérêts canadiens et au nom des intérêts catholiques.

Or, à quelle condition ont-ils pu résister si efficacement à tant d'agents d'altération et d'absorption? À condition de se grouper, entre eux, de se trouver habituellement entre gens pensant de même et poursuivant le même idéal, de ne point entretenir avec ceux d'autres races des relations trop intimes. Et cette méthode si avantageuse, cette tactique efficace qui leur a valu de conserver de façon insoupçonnée leurs biens les plus précieux, serait méconnue et abandonnée par les ouvriers canadiens! On les verrait, renonçant à l'ambition d'avoir leurs unions bien à eux, conduites et administrées par eux, suivant leur idéal à eux, se perdre et se fondre dans une vaste union cosmopolite, comme un morceau de sucre jeté à la rivière.

Le chanoine développe avec une verve amusante et une logique qui porte, une ingénieuse comparaison: dans l'armée française, pour nourrir le troupeau, on lui servait autrefois le rata, on lui sert aujourd'hui les plats variés. Imaginez un immense chaudière d'abord on verse la soupe, puis on jette la viande, et enfin les légumes; agitez le tout et servez chaud; voilà le rata. Tout dans l'immense chaudière où se mêle et se confond, on jette plus ou moins de viande, qu'un cuisinier peu scrupuleux retienne à son bénéfice les bons morceaux, comment peut-on s'en apercevoir? Aujourd'hui, le soldat a plusieurs plats, où on lui sert à part sa soupe, sa viande, ses légumes; plus moyen de rogner sur le frot, car si le compte ne s'y trouve pas, il a tôt fait de le constater. Ces bons morceaux appétissants, dont le troupeau est si friand, ce sont les bons ouvriers canadiens-français; au lieu d'aller se perdre dans le rata des unions cosmopolites, pour qui n'entreprendraient-ils pas de se grouper à part, dans des sections autonomes?

Au nom des intérêts catholiques. — Le conférencier entreprend sa confession et raconte sa conversion. Voilà quinze ans qu'il fait de l'unionisme: il y avait alors autour de lui des unions qui se disaient neutres, qui s'effrayaient tous les ouvriers sans distinction de religion, qui affichaient sur les croyances de leurs membres, et notamment des catholiques, une parfaite tolérance et un absolu respect. Il crut pouvoir, dans ces conditions, conseiller à ses amis catholiques d'entrer dans ces unions, de s'y donner aux intérêts communs, d'y donner de leur temps, de leur activité, de leur bourse. En dépit du zèle et du talent de beaucoup, ils furent peu à peu et systématiquement écartés, parce que catholiques, des fonctions qui donnaient l'influence; bientôt leur foi et ce qu'ils révéraient le plus y furent l'objet de telles injures qu'il leur fallut choisir entre la conscience et l'intérêt, l'acceptation de ces outrages ou la perte des cotisations versées; ils n'hésitèrent pas et se retirèrent pour former une union catholique, regrettant de n'avoir pas commencé par là.

Cette histoire est banale: elle s'est renouvelée en France, en Belgique, en Allemagne; partout où sur une union comme sur une école s'est arborée l'étiquette neutre, de inconscients ou des hypocrites étaient embusqués; la neutralité est impossible: on est pour ou contre la vérité, et quand on a une conviction profonde, on ne peut pas indéfiniment la conserver en soi; il faut qu'elle soit divulguée. Et voilà comment ceux qui se disent neutres ont jeté le masque et se sont proclamés hostiles, comment des unions tolérantes à l'origine et respectueuses de toute religion sont devenues peu à peu des instruments de guerre contre l'Eglise, ses fidèles et ses institutions. L'orateur cite de nombreux exemples pris de divers pays où les catholiques ainsi dupés se sont vus contraints, pour protéger leur foi, de sortir des unions neutres et de former des unions catholiques. Il conseille aux ouvriers qui l'écoutent de s'épargner de si pénibles expériences et de commencer par où ses amis ont fini.

Quand les applaudissements enthousiastes qui ont salué sa péroraison se sont calmés, l'orateur sollicite des auditeurs des renseignements et des éclaircissements sur des objections: elles viennent timidement d'abord, et se forment ensuite avec plus de hardiesse. Nous avons signalé en commençant celle d'un ami des socialistes qui leur valait une vigoureuse dénonciation: il y en eut d'autres qui doivent être notées à cause des précisions dont elles furent l'occasion.

Qui dit union ouvrière, demande quelqu'un, ne dit-il pas association des ouvriers contre ceux qui les emploient, organisation systématique de la révolte contre le patron, excitation perpétuelle à la bataille? Et lors, la paix sociale ne demanderait-elle pas à être supprimée, les unions au lieu d'en former de nouvelles? Et un bon père dominicain se fait provisoirement l'avocat des unions mixtes qui admettent indifféremment patrons et ouvriers et les groupent dans une pensée d'entente au lieu de les séparer dans un sentiment d'hostilité: ne serait-ce pas idéal?

Monsieur Desgranges trouverait injuste qu'il ne fût pas permis aux ouvriers d'opposer la puissance de l'association ouvrière, à la puissance du capital, des trusts, des compagnies qui sont exactement des associations d'actionnaires, de gens possédant quelques éparpilles. L'Eglise ne doit pas certaines conditions aux unions ouvrières, mais cela même suppose qu'elle en reconnaît la légitimité et qu'elle les encourage. De fait, Léon XIII et Pie X ont dit et répété aux travailleurs catholiques: Unissez-vous mais d'abord entre catholiques.

Les unions mixtes sont excellentes lorsqu'elles sont possibles, mais elles le sont rarement. L'Eglise ne peut enregistrer de nombreux échecs; elle furent le plus souvent des foyers de discorde; que les patrons s'organisent donc à part et les ouvriers à part; mais qu'on n'oublie pas de constituer des commissions mixtes ou d'arbitrage, où délégués des patrons et délégués des ouvriers se rencontreront périodiquement pour prévenir ou solutionner, dans un esprit pacifique, les conflits toujours possibles. L'orateur s'élève vigoureusement contre la conception qui fait du syndicat un instrument de guerre: il le compare aux ambassadeurs dont le rôle n'est pas de pousser à la guerre, mais de sauvegarder la paix. Les unions catholiques, les unions catholiques acceptent la grève et la soutiendront courageusement, mais comme une nécessité douloureuse, quand on aura tout fait pour la prévenir et que des exigences intolérables l'auront rendue inévitable: elles seront toujours animées du plus sincère esprit de conciliation et comprendront que la grande affaire pour le prolétariat, bras fin, plus haut, disparaissant dans la large manche.

ce n'est pas la lutte pour obtenir sans cesse le relèvement de salaires qui ne sont pas indéfiniment extensibles, mais l'effort pour développer, par la fondation et l'entretien d'écoles d'apprentissage et d'autres institutions, la valeur professionnelle de leurs membres.

Autre question délicate: qui commencera et dirigera l'union catholique idéale? Réponse: les ouvriers: une union ouvrière n'est pas une confrérie, c'est une association professionnelle qui se dirige elle-même; mais une union catholique doit être largement ouverte à l'influence catholique: elle vénéra dans l'évêque le gardien de la foi et de la morale et lui reconnaît en ces matières une autorité qu'on ne discute pas; elle voit dans le prêtre directeur de patronage ou conseiller de cercle d'études un éducateur dont l'objet de telles études est de rendre consciencieux, regardés comme un bienfait; elle a son chapelain, comme elle a son avocat et son médecin; à son avocat elle soumet les questions juridiques qui la concernent; elle requiert l'avis de son médecin pour les questions médicales; elle prend conseil de son chapelain dans le matériel qui intéresse la religion et la morale.

Je dois dire aussi que la question de l'enseignement primaire dans notre province est exposée clairement par M. A. Saint-Pierre dans son livre, et il nous donne des explications qui feront réfléchir bien des gens qui seront peut-être, par suite, plus sobres de paroles malveillantes à l'égard de notre système d'enseignement primaire actuel.

Le soir, 24 avril, conférence à Maisonnette à 8 heures: sujet: Le Socialisme. Dimanche soir au Cercle Paroissial du Mile-End: Les Unions ouvrières et leurs résultats en France. Lundi soir, au Monument National: Catholicisme et progrès social.

L'entrée à ces réunions est gratuite. Pour répondre à de nombreuses demandes et vu l'affluence qui s'annonce à l'assemblée de lundi, la dernière, on permet à ceux qui le désirent de faire réserver leurs places à l'orchestre ou au balcon, moyennant vingt-cinq sous. Les billets, en nombre limité, seront en vente chez M. Granger, à l'Immaculée Conception, au chemin et aux réunions de Maisonnette et du Mile-End.

Le titre de "Empress" que le Pacifique Canadien donna à ses navires il y a 25 ans, lorsqu'il inaugura le service de l'Atlantique, fut imaginé par un des hauts officiers de la marine.

BIBLIOGRAPHIE

LE NOUVEAU LIVRE DE M. ARTHUR SAINT-PIERRE.

Montréal, 22 avril 1914.

Les "Questions et Oeuvres Sociales de chez Nous", voilà un livre qui vient à son heure, car il a l'heureuse fortune d'être de la main de M. Arthur Saint-Pierre, secrétaire de l'École Sociale Populaire de Montréal. De plus ce livre est d'un intérêt unique en son genre pour la classe ouvrière, surtout pour les ouvriers syndiqués de toutes façons.

Je dois dire aussi que la question de l'enseignement primaire dans notre province est exposée clairement par M. A. Saint-Pierre dans son livre, et il nous donne des explications qui feront réfléchir bien des gens qui seront peut-être, par suite, plus sobres de paroles malveillantes à l'égard de notre système d'enseignement primaire actuel.

Le titre de "Empress" que le Pacifique Canadien donna à ses navires il y a 25 ans, lorsqu'il inaugura le service de l'Atlantique, fut imaginé par un des hauts officiers de la marine.

UN PORTRAIT DE LA GRANDE CATHERINE

Le titre de "Empress" que le Pacifique Canadien donna à ses navires il y a 25 ans, lorsqu'il inaugura le service de l'Atlantique, fut imaginé par un des hauts officiers de la marine.

UN CONCERT A L'ECOLE TECHNIQUE

Grand concert à l'École Technique de Montréal, 70 Sherbrooke Ouest, jeudi, le 30 avril 1914.

Nous pouvons assurer d'avance à ceux qui assisteront à ce concert qu'ils ne seront pas déçus. L'orchestre compte actuellement quarante instrumentistes qui sont certainement de très forts amateurs, sous la direction de M. L.-A. Dutilleul, déjà connu ici comme ayant de grandes qualités musicales.

LAUREAT EN MUSIQUE

Aux examens de Pâques tenus au Dominion College, Mlle Thérèse Couillard, âgée de 15 ans, a obtenu son diplôme "Advanced senior" (Lauréat) pour le piano. Mlle Couillard est élève de Mlle Joséphine Couture.

IL N'Y A PAS DE SOT METIER...

Marseilles, 24. — Il vient d'arriver ici des millions de balles ramassées sur les champs de batailles balkaniques.

Des glaneurs avisés ont parcouru ces champs, ramassant les balles, celles qui ont porté, tué ou blessé, aussi bien que les balles perdues, et les ont revendues à des marchands de vieux métaux qui les ressemblent à des industriels divers.

En un mot, se disait Guy en s'étonnant, ce n'était pas la souveraine qui aurait voulu trouver, et la position n'était pas davantage celle sur laquelle il comptait. Il se demandait s'il n'aurait pas mieux fait d'être plus sincère.

Elle lui avait demandé sa fidélité. Eh bien ! il lui donnerait cela, — pas plus, — tant qu'il vaudrait la peine de rester dans sa maison.

Il se coucha, considérablement désappointé.

AVIS est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du six avril 1914, constituant en corporation MM. Henry Judah Trilby, avocat, de la ville de Westmount, William Johnston, propriétaire de restaurant; Ernest Lafontaine, avocat, de la ville de Westmount, et Joseph Walsh, restaurateur, de la ville de Montréal, dans les buts suivants: Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôtels et de restaurants, conformément aux dispositions de la loi des licences de Québec, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce, tel que les salaires de propriétaires de places pour le tirage de chaussettes, salons de barbiers, salles de billard et de pool, dépôts de journaux et de publications périodiques, magasins de cigares et de tabacs, et aussi exercer le commerce de marchands de liqueurs, en gros et en détail; Acquérir par achat comme un commerce en opération et exercer le commerce de restaurant maintenant exercé dans la cité de Montréal, sous le nom de "William Johnston", avec son installation, ses meubles, fonds de commerce, licence, clientèle et tous ses autres biens mobiliers en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations, ou en acquies acquies de la compagnie; Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tel commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et

LA VIE SPORTIVE

CE QU'ON DIT

L'EPREUVE LA PLUS COURTE.

Loin de moi l'intention de faire le procès des courses sur route de petite distance, telles que Paris-Tours, Paris-Roubaix, Paris-Bruxelles. Je les ai courues par la force des circonstances, sans grand enthousiasme, car au début de ma carrière sportive—elle remonte à 1906—j'avais des ambitions plus hautes. C'était le tour de France qui m'intéressait et mon grand désir était de le gagner. Je ne pris part à Paris-Tours, et à Paris-Roubaix que pour répondre à quelques critiques qui me furent adressées, et dans lesquelles il était dit que je n'étais pas assez vite pour figurer brillamment dans ce genre d'épreuves. J'ai tenu à réfuter ces assertions par un argument péremptoire et j'ai la satisfaction d'y avoir assez bien réussi, ce qui m'a permis de me créer une opinion sur ces courses.

Opinion est peut-être un bien grand mot ; impression serait certainement plus exact.

Eh bien, l'impression dominante que j'en ressens, est que les hommes de classe, les grands cracks du cyclisme routier ne méritent plus aujourd'hui ces courtes épreuves — Paris-Tours, Paris-Roubaix — avec le brio que dispensent leurs aînés.

Jadis ces courses étaient enlevées avec une belle allure sportive. Elles étaient courues de bout en bout. Les hommes de valeur ne se ménageaient pas ainsi qu'ils le font à présent. Ils prouvaient qu'ils étaient vite et endurants à la fois, justifiant ainsi la raison d'être de ces épreuves sur route disputées sur une distance réduite. Car telle est leur signification, et tel est l'enseignement qu'il faut en retirer.

La façon dont elles sont courues maintenant en transforme très sensiblement la physionomie première et va à l'encontre de l'intention dans laquelle elles ont été créées et maintenues, bien que des courses, d'une autre envergure, soient organisées depuis et captent beaucoup plus l'attention du public. Aujourd'hui c'est à qui, parmi les routiers de classe, se ménera pendant le parcours ; le seul souci c'est d'être en état pour le sprint final. Pas de train pendant la course, mais en revanche, tout pour la pointe de vitesse des derniers moments.

On peut dire qu'une telle conception, acceptée tacitement par tout le monde, fausse des épreuves comme Paris-Roubaix ou Paris-Tours, dont, encore une fois, le caractère doit être tout autre.

Elle les fausse si bien que le premier résultat de cette tactique est de permettre à des hommes de seconde classe, ou à des coureurs notoirement hors de forme, de figurer à l'arrivée et de donner l'illusion d'une qualité qui en réalité leur fait défaut.

Ces hommes-là devraient être lâchés au train, et ils ne le sont point, parce qu'ils n'ont pas été à l'ouvrage.

A l'heure actuelle, et si l'on écarte quelques exceptions, personne ne peut mener, tout le monde attend. Ah ! si, en apparaît bien, de temps à autre, quelques dévoués qui se décident à faire le pas aux autres, et accentuent l'allure. Mais leur effort est fourni sans conviction, il ne constitue point, à proprement parler, une sérieuse tentative de lâchage ; il n'en est qu'un simulacre, une parodie, et tout le lot, y compris les moins bons, suit le mouvement.

Ne se trouve-t-il donc jamais personne pour donner à une semblable épreuve une apparence d'activité, de vie sportive ?

Mais si il y a presque toujours dans le peloton quelques jeunes coureurs débutants, avides de gloire, qui, de temps à autre, prennent le commandement et mènent un train de fou. Malheureusement ces louables efforts ne reçoivent pas la récompense qu'ils méritent. Les routiers de sport sont, en l'espèce, qu'il me soit permis de le dire, les coupables. Ils ignorent systématiquement, ou au peu près, ces dévoués qui, le lendemain, cherchent la relation de leurs exploits d'un moment. Hélas ! c'est en vain. Ignorés avant la course, ils le sont tout autant après. Leur effort n'a pas porté, il est passé inaperçu ou n'a pas été compris.

A l'heure actuelle, et si l'on écarte quelques exceptions, personne ne peut mener, tout le monde attend. Ah ! si, en apparaît bien, de temps à autre, quelques dévoués qui se décident à faire le pas aux autres, et accentuent l'allure. Mais leur effort est fourni sans conviction, il ne constitue point, à proprement parler, une sérieuse tentative de lâchage ; il n'en est qu'un simulacre, une parodie, et tout le lot, y compris les moins bons, suit le mouvement.

Voici les résultats des parties jouées hier après-midi dans les séries des ligues Américaine, Nationale et Fédérale :

LIGUE AMERICAINE

A Washington:	R. H. E.
Boston	00000131—5 9 1
Washington	00000000—6 2 2
A. Johnson et Cady; W. Johnson et Ainsmith.	
A Saint-Louis:	
Détroit	00300000—3 5 1
Saint-Louis	01000000—1 7 1
Main et Stange; Weilman, Taylor et Crossin.	
A Philadelphie:	
New-York	00100000—5 6 2
Philadelphie	12000000—3 9 0
Cole, Schulz et Sweeney; Buh et Schang.	
A Cleveland:	
Chicago	00000010—1 6 2
Cleveland	01001020—4 10 0
Cicotte et Schalk; Mitchell et Carisch.	

POSITION DES CLUBS

Chicago	G. P. P.c.
Détroit	7 2 777
New-York	6 2 750
Washington	4 3 666
Washington	4 3 571

En ces dernières années, Paris-

QUATRE GRANDS COMBATS POUR SAMEDI SOIR AU READ-OSCOPE DE MAISONNEUVE

Deux poids lourds et deux poids coqs seront au programme dans des rencontres de dix rondes.— Ce que dit la Police Gazette de Fred MacKay.— Une délégation de Québec. — Une séance mémorable.

Peu de boxeurs semblent mieux doués que Fred MacKay pour devenir champions du monde et les amateurs se désolaient devant les succès du fameux géant de Winnipeg, il manquait quelque chose à Fred. Qu'était-ce ? était la question que se posait tout le monde ; certains prétendaient que c'était le manque de courage, mais la plupart et nous croyons qu'ils avaient raison, affirmaient que MacKay manquait totalement de confiance en lui-même. Cette opinion est vraisemblablement la bonne car depuis ses récentes victoires MacKay n'est plus le même homme. Il a appris qu'il pouvait encaisser tous les coups que les meilleurs poids lourds pouvaient lui donner, témoin son match avec Battling Levinsky, il a appris aussi qu'il avait du cœur et du courage. C'est en effet une performance peu ordinaire que de soutenir les assauts d'un homme comme Levinsky pendant 10 rondes sans pouvoir lui porter un coup.

La Police Gazette de New-York parlant de MacKay écrit : "MacKay est physiquement équipé pour être un réel champion, aucun autre boxeur devant le public aujourd'hui n'a été aussi généreusement doué par la nature des attributs du parfait athlète; il possède une habileté marquée comme boxeur mais apparemment ce qui lui manquait pour arriver au sommet de sa classe était la confiance en lui-même. Ses nombreuses qualités physiques méritaient un meilleur sort."

OÙ ILS JOUENT AUJOURD'HUI

LIGUE INTERNATIONALE

Montréal à Jersey City.
Toronto à Providence.
Rochester à Newark.
Buffalo à Baltimore.

LIGUE NATIONALE

Brooklyn à Boston.
Philadelphie à New-York.
St-Louis à Pittsburg.
Cincinnati à Chicago.

LIGUE AMERICAINE

Détroit à St-Louis.
Chicago à Cleveland.
Boston à Washington.
New-York à Philadelphie.

LIGUE FEDERALE

Buffalo à Baltimore.
Brooklyn à Pittsburg.

Tours, Paris-Roubaix ont donc fourni l'occasion d'adapter à la route la tactique de la course d'attente appliquée sur piste.

L'épreuve sur route de petite distance, le demi-fond sur route, doit mettre, avant tout, en relief les qualités de vitesse du routier ; la course n'est pas longue, il faut faire vite pour la gagner. Telle est, telle devrait être, la pensée de tous les concurrents. C'est, nous l'avons vu, le contraire qui se passe, et la vitesse n'est appréciée dès lors que tout à fait sans la fin du parcours. Elle ne peut, dans ces conditions, mettre en valeur ce qui doit être la vitesse chez un routier, car il s'agit bien ainsi non point de la vitesse soutenue, mais d'une manifestation toute passagère et improbable de vitesse.

Telle est, du moins, mon opinion personnelle sur les épreuves Paris-Roubaix, Paris-Tours, etc., et sur la tendance, de plus en plus accusée, qu'on montre aujourd'hui à les courir lentement.

Francois FABER.

LES PARTIES DANS LES GRANDES LIGUES

LIGUE AMERICAINE

A Washington:	R. H. E.
Boston	00000131—5 9 1
Washington	00000000—6 2 2
A. Johnson et Cady; W. Johnson et Ainsmith.	
A Saint-Louis:	
Détroit	00300000—3 5 1
Saint-Louis	01000000—1 7 1
Main et Stange; Weilman, Taylor et Crossin.	
A Philadelphie:	
New-York	00100000—5 6 2
Philadelphie	12000000—3 9 0
Cole, Schulz et Sweeney; Buh et Schang.	
A Cleveland:	
Chicago	00000010—1 6 2
Cleveland	01001020—4 10 0
Cicotte et Schalk; Mitchell et Carisch.	

POSITION DES CLUBS

Chicago	G. P. P.c.
Détroit	7 2 777
New-York	6 2 750
Washington	4 3 666
Washington	4 3 571

En ces dernières années, Paris-

Espérons que la Police Gazette dit vrai et que MacKay saura se distinguer demain soir.

Chummy Banks a fait couler beaucoup moins d'encre que son rival et paraît moins formidable à première vue, mais ceci n'est qu'apparent car tout le monde, certains prétendaient que c'était le manque de courage, mais la plupart et nous croyons qu'ils avaient raison, affirmaient que MacKay manquait totalement de confiance en lui-même. Cette opinion est vraisemblablement la bonne car depuis ses récentes victoires MacKay n'est plus le même homme. Il a appris qu'il pouvait encaisser tous les coups que les meilleurs poids lourds pouvaient lui donner, témoin son match avec Battling Levinsky, il a appris aussi qu'il avait du cœur et du courage. C'est en effet une performance peu ordinaire que de soutenir les assauts d'un homme comme Levinsky pendant 10 rondes sans pouvoir lui porter un coup.

La Police Gazette de New-York parlant de MacKay écrit : "MacKay est physiquement équipé pour être un réel champion, aucun autre boxeur devant le public aujourd'hui n'a été aussi généreusement doué par la nature des attributs du parfait athlète; il possède une habileté marquée comme boxeur mais apparemment ce qui lui manquait pour arriver au sommet de sa classe était la confiance en lui-même. Ses nombreuses qualités physiques méritaient un meilleur sort."

Boston	3 4 428
St-Louis	3 4 375
Philadelphie	2 4 333
Cleveland	1 8 111

LIGUE NATIONALE

A Chicago:

Cincinnati00001000—1 5 1

Chicago00110000—2 4 2

Douglas, Ingersoll et Clark ; Lavender et Archer.

A New-York:

Philadelphie100001020—4 7 2

New-York201126000—12 11 2

Mayer, Jacobs et Killifer ; Tesereau, Shupp et McLean.

A Boston:

Brooklyn100000000—1 7 3

Boston004002500—9 9 2

Ragn, Pfeiffer, Riggert et McCarthy; Tyler et Gowdy.

A Pittsburg:

St-Louis000000100—1 9 2

Pittsburg000320000—5 8 0

Hageman et Snyder; Adams et Gibson.

POSITION DES CLUBS

Pittsburg	G. P. P.c.
Philadelphie	4 2 666
Cincinnati	4 2 666
Brooklyn	3 2 600
Chicago	4 3 571
St-Louis	3 3 500
New-York	2 3 400
Boston	2 4 333

LIGUE FEDERALE

A Baltimore:

Baltimore000000003—3 8 0

Buffalo002001000—3 8 4

Wilhelm et Jackhisch; Moore, Krapp et Blair.

A Indianapolis:

St-Louis000000003—3 8 0

Indianapolis000000000—5 2 2

Kuopper et Hartley ; Falkenberg et Texter.

A Pittsburg:

Brooklyn201020000—5 8 33

Pittsburg121002000—6 14 4

Marion, Chappelle, Lafitte et Owens; Barger et Berry.

A Chicago:

Kansas City000000010—1 5 2

Chicago031202010—9 15 1

Johnson, Stone, Hogan et Easterly; Hendrix et Wilson.

POSITION DES CLUBS

St-Louis	G. P. P.c.
Baltimore	7 1 875
Brooklyn	5 1 833
Buffalo	2 3 400
Indianapolis	3 5 375
Kansas City	3 5 375
Chicago	3 5 375
Chicago	3 5 375
Pittsburg	1 3 250

L'ASSOCIATION DE LA CASQUETTE

ASSEMBLEE MENSUELLE DES MEMBRES ACTIFS.

C'est ce soir qu'a lieu à l'Association de La Casquette l'assemblée mensuelle des membres actifs. Monsieur E.-N. Hébert, le populaire sportif canadien-français, aujourd'hui commissaire de la cité de Montréal, est l'invité d'honneur. M. Hébert a accepté l'invitation et les officiers de l'Association sont assurés que tous les membres actifs voudront être présents.

Cette assemblée se fera la remise des coupes et médailles remportées dernièrement par les athlètes des sections suivantes: Courses à pieds, hockey et quilles. — Tous les intéressés sont priés d'être présents.

ENCORE DEUX JOURS POUR L'OUVERTURE

JIM MOFFATT LANGERA POUR MASCOTTE CONTRE JAMES, DES BALMORAL — ATHLETIQUE VS HOCHELAGA, A 3.30 P.M. — LE MAIRE LANGERA LA PREMIERE BALLE.

Décidément, la température superbe, que nous avons depuis quelques jours, semble vouloir donner à l'ouverture de la Ligue de la Cité, dimanche prochain, un cadre particulièrement attrayant. Le terrain du National, à Maisonneuve, est en merveilleuse condition, et depuis quelque temps, une forte équipe d'ouvriers travaille à le niveler et en faire un "diamond" de toute beauté.

Nous donnons encore ici le programme inaugural de la saison 1914:

1.30 p.m., Mascotte vs Balmoral.
3.30 p.m., Athlétique vs Hochelaga.

Les Mascottes ont une équipe pratiquement renouvelée. Le gérant Garon n'a retenu de ses anciens joueurs que son catcher, Léo Fish, Jack Briggs, Oscar Major, et Cy Curtis. Il a effectué un échange avec "Bout" Desautels, gérant de l'équipe de l'A. A. Saint-Louis, par lequel les joueurs Burden, Kearney, Henri Millier et "Pit" Archambault, des ex-Mascottes, sont passés à l'A. A. Saint-Louis. En retour, le gérant Garon a reçu le fameux lanceur Jim Moffatt, Benny Bates, Pat Heffernan et Fred Hearney. De plus, il a mis la main sur un outfielder qui frappe dur, Maxwell, échangé par Balmoral pour Home Run Thomson. Enfin, Charley Stewart remplacera Burden au premier but.

On voit que l'équipe des Mascottes est l'une des plus redoutables que l'on puisse aligner sur un champ contre une autre. Cependant, Balmoral n'est pas intimidé par la perspective prochaine de rencontrer cette formidable aggrégation de joueurs; car, il aura lui aussi une brillante phalange d'étoiles à aligner. Il a en James, son nouveau lanceur, une unité capable de faire mordre la poussière aux meilleurs frappeurs de la Ligue de la Cité.

Quant à la partie Athlétique-Hochelaga, on peut s'attendre à un fameux duel entre ces deux grandes équipes. Les surprises seront au programme, dimanche. Ces clubs jouissent d'une popularité extraordinaire parmi les fans du "Bout" qui se porteront en foule pour les voir aux prises.

Tout est donc prêt pour l'ouverture de la saison, qui sera faite par le maire de Montréal. Jamais elle n'aura été plus brillante ni plus encourageante pour la saison à venir.

LES JOUTES D'HIER

LIGUE INTERNATIONALE

Montréal, 8; Jersey City, 3.
Providence, 13; Toronto, 11.
Newark, 2; Rochester, 1.
Buffalo, 5; Baltimore, 3.

LIGUE AMERICAINE

New-York, 5; Philadelphie, 3.
Boston, 5; Washington, 0.
Cleveland, 4; Chicago, 1.
Détroit, 3; Saint-Louis, 1.

LIGUE NATIONALE

New-York, 12; Philadelphie, 4.
Boston, 9; Brooklyn, 1.
Pittsburg, 5; Saint-Louis, 1.
Chicago, 2; Cincinnati, 1.

LIGUE FEDERALE

Chicago, 9; Kansas City, 1.
Saint-Louis, 3; Indianapolis, 0.
Pittsburg, 6; Brooklyn, 5.
Baltimore, 4; Buffalo, 3.

LIGUE DE BASEBALL MONTREAL-OUEST

SIX CLUBS FERONT PARTIE DE CETTE LIGUE QUI INAUGURERA SA SAISON LE 3 MAI.

La Ligue de baseball Montréal-Ouest, formée par M. J. M. Belanger, ouvrira sa saison le 3 mai prochain. Les six clubs suivants formeront le circuit : Saint-Thomas à Aquin, Western, Lachine, Swatica, Sainte-Clotilde et Franc Rieur.

Le calendrier des joutes est le suivant :

Mai 3 — St-Thomas à Lachine, Franc Rieurs à Ste-Clotilde, Swatica à Western.
Mai 10 — Ste-Clotilde à Western, Lachine à Swatica, Franc Rieur à St-Thomas.
Mai 17 — Saint-Thomas à Franc Rieur, Western à Sainte-Clotilde, Swatica à Lachine.
Mai 24 — Lachine à Saint-Thomas, Sainte-Clotilde à Swatica, Western à Franc Rieur.
Mai 31 — Sainte-Clotilde à Lachine, Saint-Thomas à Swatica, Franc Rieur à Western.
Juin 7 — Swatica à Franc Rieur, Western à Saint-Thomas, Lachine à Sainte-Clotilde.
Juin 14 — Swatica à Sainte-Clotilde, Saint-Thomas à Western, Franc Rieur à Lachine.
Juin 21 — Lachine à Western, Franc Rieur à Swatica, Sainte-Clotilde à Saint-Thomas.
Juin 28 — Western à Lachine, Saint-Thomas à Sainte-Clotilde, Swatica à Franc Rieur.
Juillet 5 — Lachine à Franc Rieur, Western à Swatica, Sainte-Clotilde à Saint-Thomas.
Juillet 12 — Saint-Thomas à Lachine, Sainte-Clotilde à Franc Rieur, Western à Swatica.
Juillet 19 — Swatica à Saint-Thomas, Lachine à Western, Franc Rieur à Sainte-Clotilde.
Juillet 26 — Sainte-Clotilde à Lachine, Saint-Thomas à Swatica, Western à Franc Rieur.

POSITION DES CLUBS

Newark	G. P. P.c.
Jersey City	2 0 1,000
Baltimore	2 1 666
Providence	2 1 666
Montréal	1 2 333
Toronto	1 2 333
Buffalo	1 2 333
Rochester	0 2 000

Avril 2 — Lachine à Sainte-Clotilde, Swatica à Saint-Thomas, Franc Rieur à Western.

Avril 9 — Western à Lachine, Saint-Thomas à Franc Rieur, Swatica à Sainte-Clotilde.

Avril 16 — Lachine à Swatica, Sainte-Clotilde à Western, Franc Rieur à Saint-Thomas.

Avril 23 — Franc Rieur à Lachine, Saint-Thomas à Sainte-Clotilde, Swatica à Western.

Avril 30 — Sainte-Clotilde à Swatica, Lachine à Franc Rieur, Western à Saint-Thomas.

Sept 6 — Saint-Thomas à Franc Rieur, Swatica à Lachine, Western à Sainte-Clotilde.

Sept 13 — Franc Rieur à Swatica, Lachine à Saint-Thomas, Sainte-Clotilde à Western.

Sept 20 — Saint-Thomas à Western, Franc Rieur à Lachine, Swatica à Sainte-Clotilde.

Sept 27 — Lachine à Swatica, Sainte-Clotilde à Franc Rieur, Western à Saint-Thomas.

LE BONAPARTE

Le club de base-ball "Bonaparte" a tenu mercredi dernier, une assemblée, qui fut la plus intéressante tenue jusqu'ici.

La salle Saint-Joseph fut mise à la disposition du "Bonaparte", grâce à la générosité du sportsman bien connu de l'est, M. Joseph Bernard.

Le rapport du secrétaire-financier, M. P. Langlois, démontra un joli surplus dans la caisse du club. M. Eugène Bousquet occupait le fauteuil présidentiel et M. A. Colnoir agissait comme secrétaire.

La discussion, quoique amicale, fut à certains moments assez orageuse, car les membres et joueurs étaient également divisés en deux camps; l'un dirigé par M. A. Boisseau et R. Labelle, l'autre par M. A. Therrien et A. Bernier; à six ou sept reprises le président dut donner son vote pour décider des questions.

Finalement, tout s'est terminé, comme d'habitude, par du chant, de la musique, etc.

Dimanche prochain, le "Bonaparte" rencontrera pour l'ouverture de la saison le club "Saint-Médéric".

Pour le premier dimanche de mai, le "Bonaparte" accepte de rencontrer le club "Saint-Joseph de Bordeaux".

Tout club amateur de 18 à 21 ans qui désirerait jouer avec le "Bonaparte" n'aura qu'à s'adresser à M. Alphonse BERNIER, 1174 Demontigny Est, Montréal.

ENFIN LES ROYALS SONT VICTORIEUX

LE CLUB MONTREAL A REMPORTE LES HONNEURS DE LA TROISIEME JOUTE DE LA SERIE CONTRE JERSEY CITY EN TRIOMPHANT PAR 8 A 3. — LES AUTRES PARTIES DE LA LIGUE INTERNATIONALE.

Jersey City, 24. — Les Royals ont remporté la troisième partie de la série contre les Jersey City en triomphant par 8 à 3, hier après-midi, au parc West Side.

L'arrivée de l'outfielder Kippert a mis beaucoup de vie dans l'équipe des Royals. Sur quatre fois au bâton, Kippert compta deux hits, enregistra trois points et vola trois buts.

Voici le résultat détaillé :

Malay, If	5 0 0 1 0 0
Whiteman, cf	2 2 2 0 0 0
Kelley, 2b	5 1 2 1 2 0
Kippert, rf	4 3 3 3 1 0
Carlstrom, lb	5 0 0 0 1 0
Yeager, 3b	4 1 0 0 1 0
Hawley, c	3 1 1 1 0 1
Purtell, ss	4 0 2 1 2 0
Dale, p	4 0 1 1 2 0

Totaux 38 8 11 27 10 0

MONTEAL

Cooper, rf	5 0 1 2 0 1
Bues, 3b	4 0 1 1 1 0
Hulswit, 2b	5 0 1 2 2 1
Strait, cf	5 2 2 3 1 0
Fisher, if	3 1 0 2 0 0
Barry, lb	4 0 3 0 0 0
Baxter, ss	2 0 0 3 2 1
Tea, c	3 0 0 5 4 1
Thompson, p	1 0 1 0 1 0
Eschen, x	1 0 0 0 0 0
Shears, p	1 0 1 0 1 0
Wells, xx	1 0 0 0 0 0

xxA frappé pour Shears, à la 9me Montréal 200102102—8
Jersey City 020100000—3</

COMMERCES ET FINANCES

LE C. P. R. EST A 1914

La dégringolade est générale sous la pression du Pacifique. — L'action des baissiers se fait lourdement sentir. — Le Power est descendu à 218 1/2. — Le bilan des banques. — Le commerce du thé. — L'immeuble. — Nouvelles diverses

La guerre au Mexique, l'action des baissiers, les événements d'un peu partout, tout concourt à faire fléchir le marché d'une façon alarmante. Le parquet est très actif et d'une grande nervosité. Les ventes sont très nombreuses et la descente est générale sous la lourde conduite du C. P. R.

La nouvelle de la division de la compagnie en quatre a eu un effet déprimant sur le cours du C. P. R. qui avait baissé de 2 points 1-2 à l'ouverture, ce matin, et marquait 191 1-2. Cette valeur est tombée jusqu'à 191 1-4 à New-York. Il y a longtemps que nous n'avons vu le C. P. R. aussi faible.

Le Brazilian perdait deux points à l'ouverture et s'enregistrait à 77. Après avoir gagné quelques fractions il est tombé à 76 avant midi. Le Crown Reserve, qui avait rétrogradé de plusieurs points depuis la fermeture, est remonté à son niveau de la veille.

L'iron suit le mouvement général en attendant un peu; il cotait 27 au début de la séance, et, après les oscillations des premières heures, il est revenu à son niveau initial. Le Richelieu est resté, quoique un peu faible; il débute à 100 1-2 et a perdu une fraction au cours de la matinée.

Le Power fléchit. Il ouvrait à 219, ce qui marque un écart de 2 points, et a décliné d'une fraction encore en tentant vainement de se relever. Le Textile s'est enregistré à 73 1-2 et a baissé d'un point pendant la séance en cours.

Le Shawinigan cotait 129 1-2, et le Toronto se vendait à 133 1-2; cette dernière valeur avait perdu 1 point 1-2 depuis hier. Le Laurentide était à 177 7-8, et le Québec à 12 3-4.

A Wall Street, la pression des baissiers a été dirigée contre le marché au commencement de la journée. Les principales valeurs spéculatives, et en particulier le Reading et l'Union Pacific, ont été vendus en grandes quantités, et il y a eu un fléchissement général dans les prix. Dans plusieurs cas, on a atteint la cote la plus basse de cette période de déclin.

L'influence malheureuse de la situation mexicaine, qui était le principal facteur de la descente, a été accentuée par une chute des stocks américains sans ouverture sur ce continent. Le Canadian Pacific s'est vendu à 191 1-4. Les valeurs pétrolières du Mexique ont perdu 25 points. Une douzaine d'autres titres ont faibli d'un point chacun.

LE COMMERCE DU THE

ON PEUT S'ATTENDRE A UNE HAUSSE DES PRIX TEMPORAIRE. — LES RESERVES DE NEW-YORK SONT VIRTUELLEMENT EPUISEES.

Malgré qu'il soit encore un peu tôt pour dire si les prix du thé resteront les mêmes au cours de cette saison, on peut s'attendre à une hausse au moins temporaire, car les réserves de New-York, où beaucoup de pays s'approvisionnent, sont pratiquement épuisées à l'heure actuelle.

Certaines marques, telles que le Congo, sont complètement disparues du marché new-yorkais, épuisées par les nombreuses demandes de Londres. Les dernières consignations de Ceylon et des Indes ont été enlevées très rapidement, au point que les marchands de gros des différents centres, ne peuvent que difficilement s'en procurer.

Après parer à la situation des représentants des grands importateurs de thé de l'univers, à W. E. King, de la maison Westfall King et Ramsay, de Londres; R. Sanderson, de Londres; et H. L. Estabrook, de New-York.

UN DEFICIT ENORME

DE \$150,000,000 CAUSE PAR LES MALADIES DES BESTIAUX ET LES EXPOSITIONS.

Washington, 24. — D'après les évaluations du ministère de l'Agriculture, les Etats-Unis auront à supporter une perte globale de \$150,000,000 qui provient des viandes et qui est le résultat des maladies et des expositions en 1913. Les pertes causées par les maladies des bestiaux, des porcs et des moutons s'élevaient à environ \$122,000,000 et le déficit qui vient des expositions des bêtes à cornes et des moutons est d'à peu près \$28,000,000. Les déficits de la viande, a-t-on dit, auraient été plus que suffisants à l'approvisionnement normal des Etats de la Nouvelle-Angleterre. Les estimations du ministère sont fondées sur les rapports de ses agents correspondants qui sont sur les lieux.

PROCHAIN MARIAGE

Mlle Rita Auger, de Saint-Tite, comté de Champlain, fille de M. N. L. Auger, M.D., épousera, le 6 mai prochain, M. Adjour Deschênes, M.D., des Chutes Shawinigan.

L'IMMEUBLE

Les transferts immobiliers enregistrés hier s'élevaient à cinquante-neuf; voici les principaux:

John Williams a vendu à la cité de Westmont un morceau de terre étant partie du lot 277 Paroisse de Montréal, Westmont, borné par la rue Sherbrooke, l'ave Argyle, le chemin de la Côte Saint-Antoine et par le lot 278. La superficie totale est de 80,377 pieds, et le prix de \$150,000.

François V. Gauthier, agent d'immeuble, a vendu à la cité de Montréal plusieurs emplacements requis pour le dessin d'un parc dans le quartier Notre-Dame de Grâce. Étant les lots 187-4-13, 187-4-14, 187-4-17, partie du lot 186-60, 187-4-1 à 6 et 187-2-7 à 20 Paroisse de Montréal. Ces lots font face rues Saint-Rémi et Pullman et quelques-uns sont bâtis. La superficie est de 129,824 pieds, et le prix de \$101,206.72 ou 78 cents le pied.

Rowan Bros., Ltd., à l'University Realty Co., Ltd., la partie nord-est du lot 433 et la partie nord-est du lot 448 Saint-Jacques, avec le manoir factice, construite, pour \$1 et autres considérations. Il y a une hypothèque de \$18,000 sur la propriété.

Mver Dobrofsky et autres à Donatogue Van Dandighe, le lot 449 Saint-Jean-Baptiste, avec 7 magasins et 6 logements, Nos 47 et 49 rue Rachel et 1193 Saint-Urbain, contenant 3,576 pieds carrés; \$45,000.

Louis Bailon et autres à la banque d'Hyochelaga, le lot 147 Saint-Jean-Baptiste, avec bâtisses Nos 59, 61 et 71 rue Rachel et 1334 rue Cadieux, pour \$24,000.

Mme William Halpert et autres à Orlia Ranger, le lot 903-285 et 286 Saint-Louis, avec bâtisses Nos 325 à 331, avec Laval, pour \$15,500, mesurant 20 x 75 pieds chacun.

Albert Hudon à la cité de Montréal, la partie nord-est du lot 143 Côte des Neiges, Mont-Royal, avec une superficie de 4,828 pieds, \$19,828.

P. et P. Maurice à Mme R. A. Willis, le lot 189-47 Paroisse de Montréal, avec bâtisses, pour \$11,150; le lot est situé avec Grey, Notre-Dame de Grâce, et mesure 33 x 100.

Mme Blumenthal a acheté de Bach Alexander, le lot 36-43 Paroisse de Montréal, pour \$18,000. Le lot fait face avec Wiseman et mesure 4,218 pieds carrés.

BOURSE DE L'IMMEUBLE

Stocks, Coupons, Obligations, Cote du jour

Table with columns: Stock, Coupon, Obligation, Cote du jour. Lists various real estate and financial instruments.

BOURSE DE NEW-YORK

New-York, 24. — Le marché a été bouleversé ce matin plus qu'à n'importe quel temps depuis le commencement de la crise mexicaine.

La liquidation s'est faite sur une grande échelle et les cours sont tombés à une nouvelle moyenne dans cette période de déclin. Les lourdes ventes étrangères marquent le reflet de l'influence déprimante des troubles mexicains et étaient l'unité des principales causes de la descente de la cote. Ici, les nouvelles locales nous venaient des baissiers et comportaient des rapports d'une contraction générale du commerce, et un fléchissement dans les prix de quelques produits de l'acier et du cuivre. Après le déclin de 1 à 2 points, les cours ont été arrêtés par les achats et ont été bien supportés.

BOURSE DE LONDRES

(Service de la Presse Associée) Londres, 24. — Le Stock Exchange était à moitié démoralisé aujourd'hui, et le marché tout entier a partir des consolidés jusqu'aux actions du caoutchouc ont subi de lourdes pertes. Les consolidés ont décliné d'un demi-point, les actions de chemins de fer mexicains de 2 à 6 points, le Brazilian Tracotion de 3 points, les chemins de fer de l'Angleterre de 1-2 à 1 point, tandis qu'en toutes les valeurs continentales étaient au-dessous de la cote d'hier. Les valeurs américaines ont souvent été cotées à plus d'un dollar au-dessous du pair, mais ont regagné 50 cents sous la pression des achats des baissiers et à la nouvelle que "Pancho" Villa ne se joindrait vraisemblablement pas aux forces du général Huerta.

Le Canadian Pacific était la valeur la plus faible, tombant de 4 dollars. Le commerce dans le département des valeurs américaines a été très actif, mais le montant du stock qui a changé de mains dans les heures groupées a été insignifiant. Le mouvement des cours est plutôt à la baisse par suite du malaise que provoque les perspectives alarmantes.

BOURSE DE MONTREAL

Ces cours nous sont fournis par MM. Fortier, Beauvais & Cie, banquiers et agents de change, membres de la Bourse de Montréal, Édifice Royal Insurance.

Table with columns: Stocks, Dem., Offre., Stocks, Dem., Offre. Lists various Montreal stocks and their market activity.

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Table with columns: Stock, Comm., Stock, Comm. Lists stock sales from the afternoon session.

STOCK COMMUN

Table with columns: Stock, Comm., Stock, Comm. Lists common stock sales.

BOURSE DE NEW-YORK

Cours fournis par MM. Bruneau & Dupuis, courtiers, 4, rue de l'Hôpital, Montréal.

BOURSE DE NEW-YORK

Table with columns: Stocks, Dem., Offre., Stocks, Dem., Offre. Lists New York stock market data.



Le CABINET DE SURETE est fait pour protéger vos livres, papiers et registres de valeur, contre le feu et les voleurs.

Le CABINET DE SURETE est construit en acier. Tous les joints sont soudés avec de l'acier. Il a aussi une doublure d'acier brevetée. Entre les parois intérieures et les murs extérieurs, il y a le plus haut degré d'isolation que la nature puisse fournir, et que l'homme puisse obtenir. C'est ce qui donne au CABINET DE SURETE ses merveilleuses facultés de résistance contre le feu. Les tablettes, cloisons intérieures, etc., sont mobiles et protégeront non seulement les livres et les registres mais n'importe quel système de classification.

Le CABINET DE SURETE coûte à peu près le tiers et pèse, à un septième près, autant qu'un coffre-fort ordinaire.

Dans plusieurs gros incendies récents, dans des édifices à l'épreuve du feu ou nullement protégés, il a protégé parfaitement son contenu. Demandez-en les preuves. Elles sont intéressantes.

Le seul article sur le marché qui soit approuvé par les Underwriters' Laboratories et qui portent leur sceau. Ceci vous est une garantie.

UNDERWRITERS LABORATORIES INC. INSPECTED INSULATED CABINET No. 2. En usage dans les principales compagnies canadiennes et vendu SEULEMENT par Moeckel & Schurman, Limited 317 RUE SAINT-JACQUES - MONTREAL

Mont. Power, 4 1-2 p. c. \$2500 à 78 1-2, \$1500 à 78 1-2, \$200 à 78 1-2, \$300 à 78 1-2, Sher. Williams: 4 à 94, Hocketts: 5 à 96, 5 à 99.

OBLIGATIONS Dom. Coal: \$1000 à 99. Price Bros.: \$100 à 80. Quebec Ry.: \$1000 à 51 3-4, \$4000 à 51 1-2. Street Ry.: \$100 à 100.

VENTES D'HIER APRES-MIDI C. P. R.: 10 à 155 1-2, 50 à 195 3-4, 25 à 194 7-8, 75 à 195, 50 à 194, 75 à 193 7-8, 25 à 194. Power: 25 à 221, 25 à 220 3-4, 150 à 221, 15 à 221, 150 à 221.

Bell Tel.: 14 à 145, 10 à 145 1-2. Brantford: 20 à 78, 40 à 79. Shawinigan: 25 à 130. Richelieu: 50 à 101, 5 à 101. Cement: 10 à 29, 25 à 28 5-8, 25 à 28 3-4, 75 à 28 1-2. Shawinigan Rights: 22 à 1 1-8. Detroit: 125 à 66 1-2, 5 à 66 1-2, 50 à 66 1-4. Crown Reserve: 190 à 126, 200 à 125 3-4, 800 à 125.

OBLIGATIONS Toronto Balls: 5 à 195. Mont. Power: \$1000 à 96 1-2, \$1000 à 97. Illinois Pfd.: 13 à 92 3-4. Sherwin Williams: \$2000 à 100. Mont. Tram. Deb.: \$2000 à 78 1-2, \$1100 à 78 1-2. Mont. Cotton Pfd.: 15 à 100. Quebec Ry.: \$400 à 51 3-4.

BANQUES Merchants: 1 à 188 1-2. Montreal: 1 à 199. Nova Scotia: 5 à 264. Commerce: 2 à 210.

LE BILAN DES BANQUES

LE TRAIT DOMINANT DU RAPPORT EST L'AUGMENTATION DES DEPOTS ET DES PRETS.

Le trait dominant dans le bilan des banques pour le mois de mars est l'augmentation des dépôts et les prêts au Canada. Les dépositeurs ont un excédent de \$8,074,047, et les dépôts au compte d'épargne de \$5,216,470, ce qui fait une plus-value totale de \$13,290,517.

En dehors du Canada, les dépôts ont diminué de \$5,032,913 montant le gain net pour les dépôts du mois approximativement à \$8,300,000. L'augmentation des dépôts se voit dans les prêts courants au Canada plutôt qu'ailleurs; elle se manifeste dans les prêts à vue, bien qu'un excédent paraisse à cet égard, ce qui est la caractéristique intéressante du rapport.

Les prêts commerciaux au Canada le 31 mars, étaient à \$823,490,422, soit une augmentation de \$1,779,203 pour le mois. L'augmentation des dépôts et les demandes plus abondantes de crédits commerciaux indiquent une amélioration dans la situation générale. L'écart en baisse des dépôts de l'extérieur, est probablement le reflet d'une partie de la somme au crédit du compte du C. P. R. dans la succursale de la banque de Montréal à New-York, relativement aux récents paiements de billets.

Les prêts sur demande au Canada accusent une dépression de \$2,286,362 pour le mois, et le 31 mars se chiffraient par \$69,088,240. Cette moins-value est le reflet du ton du marché des valeurs pendant le mois passé. Les prêts sur demande ailleurs étaient de \$145,218,223, soit plus-value de \$4,074,781. Les prêts courants en dehors du pays ont diminué de \$3,773,426. Apparemment, les banques augmentent leurs prêts à vue à New-York, dans la mesure que l'augmentation des dépôts excède l'accroissement de la demande des prêts commerciaux, chez eux.

Le passif total de \$1,299,017,586 donne un excédent de \$9,801,514, tandis que les recettes de \$1,546,622,640 accusent une plus-value de \$10,642,150.

Les items les plus intéressants dans le bilan des banques pour le mois de mars, avec les variations sur les mois précédents, sont les suivants: Prêts courants Passif Excédent Circulat. \$ 96,848,384 \$ 715,598

Protégez vos Registres

Le CABINET DE SURETE est fait pour protéger vos livres, papiers et registres de valeur, contre le feu et les voleurs.

Le CABINET DE SURETE est construit en acier. Tous les joints sont soudés avec de l'acier. Il a aussi une doublure d'acier brevetée. Entre les parois intérieures et les murs extérieurs, il y a le plus haut degré d'isolation que la nature puisse fournir, et que l'homme puisse obtenir. C'est ce qui donne au CABINET DE SURETE ses merveilleuses facultés de résistance contre le feu. Les tablettes, cloisons intérieures, etc., sont mobiles et protégeront non seulement les livres et les registres mais n'importe quel système de classification.

Le CABINET DE SURETE coûte à peu près le tiers et pèse, à un septième près, autant qu'un coffre-fort ordinaire.

Dans plusieurs gros incendies récents, dans des édifices à l'épreuve du feu ou nullement protégés, il a protégé parfaitement son contenu. Demandez-en les preuves. Elles sont intéressantes.

Le seul article sur le marché qui soit approuvé par les Underwriters' Laboratories et qui portent leur sceau. Ceci vous est une garantie.

UNDERWRITERS LABORATORIES INC. INSPECTED INSULATED CABINET No. 2. En usage dans les principales compagnies canadiennes et vendu SEULEMENT par Moeckel & Schurman, Limited 317 RUE SAINT-JACQUES - MONTREAL

Mont. Power, 4 1-2 p. c. \$2500 à 78 1-2, \$1500 à 78 1-2, \$200 à 78 1-2, \$300 à 78 1-2, Sher. Williams: 4 à 94, Hocketts: 5 à 96, 5 à 99.

OBLIGATIONS Dom. Coal: \$1000 à 99. Price Bros.: \$100 à 80. Quebec Ry.: \$1000 à 51 3-4, \$4000 à 51 1-2. Street Ry.: \$100 à 100.

VENTES D'HIER APRES-MIDI C. P. R.: 10 à 155 1-2, 50 à 195 3-4, 25 à 194 7-8, 75 à 195, 50 à 194, 75 à 193 7-8, 25 à 194. Power: 25 à 221, 25 à 220 3-4, 150 à 221, 15 à 221, 150 à 221.

Bell Tel.: 14 à 145, 10 à 145 1-2. Brantford: 20 à 78, 40 à 79. Shawinigan: 25 à 130. Richelieu: 50 à 101, 5 à 101. Cement: 10 à 29, 25 à 28 5-8, 25 à 28 3-4, 75 à 28 1-2. Shawinigan Rights: 22 à 1 1-8. Detroit: 125 à 66 1-2, 5 à 66 1-2, 50 à 66 1-4. Crown Reserve: 190 à 126, 200 à 125 3-4, 800 à 125.

OBLIGATIONS Toronto Balls: 5 à 195. Mont. Power: \$1000 à 96 1-2, \$1000 à 97. Illinois Pfd.: 13 à 92 3-4. Sherwin Williams: \$2000 à 100. Mont. Tram. Deb.: \$2000 à 78 1-2, \$1100 à 78 1-2. Mont. Cotton Pfd.: 15 à 100. Quebec Ry.: \$400 à 51 3-4.

BANQUES Merchants: 1 à 188 1-2. Montreal: 1 à 199. Nova Scotia: 5 à 264. Commerce: 2 à 210.

LE BILAN DES BANQUES

LE TRAIT DOMINANT DU RAPPORT EST L'AUGMENTATION DES DEPOTS ET DES PRETS.

Le trait dominant dans le bilan des banques pour le mois de mars est l'augmentation des dépôts et les prêts au Canada. Les dépositeurs ont un excédent de \$8,074,047, et les dépôts au compte d'épargne de \$5,216,470, ce qui fait une plus-value totale de \$13,290,517.

En dehors du Canada, les dépôts ont diminué de \$5,032,913 montant le gain net pour les dépôts du mois approximativement à \$8,300,000. L'augmentation des dépôts se voit dans les prêts courants au Canada plutôt qu'ailleurs; elle se manifeste dans les prêts à vue, bien qu'un excédent paraisse à cet égard, ce qui est la caractéristique intéressante du rapport.

Les prêts commerciaux au Canada le 31 mars, étaient à \$823,490,422, soit une augmentation de \$1,779,203 pour le mois. L'augmentation des dépôts et les demandes plus abondantes de crédits commerciaux indiquent une amélioration dans la situation générale. L'écart en baisse des dépôts de l'extérieur, est probablement le reflet d'une partie de la somme au crédit du compte du C. P. R. dans la succursale de la banque de Montréal à New-York, relativement aux récents paiements de billets.

Les items les plus intéressants dans le bilan des banques pour le mois de mars, avec les variations sur les mois précédents, sont les suivants: Prêts courants Passif Excédent Circulat. \$ 96,848,384 \$ 715,598

EN VENTE LE 25 AVRIL Les NOUVEAUX REGISTRES COLUMBIA POUR MAI ENTENDEZ-LES A CE MAGASIN!

PREMIERS REGISTRES PAR OSCAR SEAGLE, baryton (Série Symphonique) 12 pieces, double seulement. Double Disque. Nos. Hamlet (Thomas), (Chanson à boire), en français, avec orchestre. A 5547 \$1.50 Pa gliacci (Lecomavallo) Prologue en italien, avec orchestre. A 5548 \$1.50 Leezie Lindsay ("Will Ye Gang to the Highlands"), Frank Croton, bass; accompagnement d'orchestre. A 5549 \$1.50 The May Bell and the Flowers (Mendelssohn), Nevada Vay, des Vozes, contralto et Red Miller, ténor. Accompagnement d'orchestre.

NOUVELLE SERIE DE DANSES - SOUS LA SURVEILLANCE DE G. HEPBURN WILSON, N. B. Heart o' Mine, Valse-Hésitation (Reiser & Platzman), fanfare Prince. A 5541 12 pieces \$1.25 Hungarian Rag, One-Step (Lemmer), fanfare Prince. A 5542 12 pieces \$1.25 Sari (Kalmán) Valse-Hésitation, fanfare Prince. A 5543 12 pieces \$1.25 Girl on the Film (Pensio), Valse-Hésitation, fanfare Prince. A 5544 12 pieces \$1.25 Girl on the Film (Pensio), Grossmith Tango, fanfare Prince.

RUBY HELDER Dans deux numéros populaires. Etiquette bleue A 5548 12 pieces \$1.25 Then You'll Remember Me (Balfe), avec accompagnement d'orchestre. Dear Love, Remember Me (Marshall) avec accompagnement d'orchestre. A 5549 12 pieces \$1.25

CHANSONS NOUVELLES POUR MAI A 1514 10 pieces \$1.00 What do You Mean You Didn't Want To Do It? She's Dancing Her Heart Away. A 1511 10 pieces \$1.00 Why is the Ocean so Near the Shore, Why, Why, Why? You're Here and I'm Here. A 1510 10 pieces \$1.00 You Broke my Heart to Pass the Time Away. On the Shores of Italy.

INTERESSANT DISQUE DOUBLE PAR UN NOUVEAU VIOLONISTE. Etiquette bleue A 1502 12 pieces \$1.00 Souvenir (Drda), Arthur Grammi, violoniste. A 1503 12 pieces \$1.00 Prélude (Grammi), Arthur Grammi, violoniste.

SOLI D'ACCORDION PAR DEIRO A 1506 10 pieces \$1.00 O Sole Mio (Di Capua). Bei Giorni (Fair Summer Day), (Stalco).

NUMERO D'OPERA Faust (Gounod) When All was Young, Charles Leggett, corniste. A 1500 10 pieces \$1.00 Eventide, fanfare St. Hilda Colliery.

CHANSONS PAR L'UNIVERSITE CORNELL Etiquette bleue A 1508 10 pieces \$1.00 Cornell, Cornell Glee Club Alma Mater, Cornell Glee Club.

Foisy Frères

QUARTIERS GENERAUX DU GROS ET DU DETAIL 210-216 Sainte-Catherine Est, coin Sanguinet. OUVERT LUNDI, MARDI, VENDREDI, SAMEDI, JUSQU'A 10 P. M.

ST. ARMAND CANNING LIMITED La première assemblée générale des Actionnaires de cette Compagnie sera tenue à mon bureau, 55 rue Saint-François-Xavier, à Montréal, le lundi 11 mai 1914, à 3 heures 30 de l'après-midi, pour y procéder à l'organisation de la Compagnie, formation du Conseil d'Administration, etc. J. A. HAMELIN, Sec. pro tem. Montréal, avril 24, 1914.

ST. ARMAND CANNING LIMITED La première assemblée des Directeurs Provisaires de cette Compagnie sera tenue à mon bureau, 55 rue Saint-François-Xavier, à Montréal, le lundi 11 mai 1914, à 3 heures de l'après-midi, pour y procéder à l'organisation de la Compagnie, adoption de règlements, etc. J. A. HAMELIN, Sec. pro tem. Montréal, avril 24, 1914.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 5358.—Dionis Roy, boucher de Montréal, demandeur, vs. W. Laporte, de Montréal, défendeur. Le 4me jour de l'après-midi, pour y procéder à l'organisation de la Compagnie, adoption de règlements, etc. J. A. HAMELIN, Sec. pro tem. Montréal, 23 avril 1914.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 5358.—Dionis Roy, boucher de Montréal, demandeur, vs. W. Laporte, de Montréal, défendeur. Le 4me jour de l'après-midi, pour y procéder à l'organisation de la Compagnie, adoption de règlements, etc. J. A. HAMELIN, Sec. pro tem. Montréal, 23 avril 1914.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 5358.—Dionis Roy, boucher de Montréal, demandeur, vs. W. Laporte, de Montréal, défendeur. Le 4me jour de l'après-midi, pour y procéder à l'organisation de la Compagnie, adoption de règlements, etc. J. A. HAMELIN, Sec. pro tem. Montréal, 23 avril 1914.

Le temps qu'il fera

DEMAIN Beau et doux. Bulletin d'après le thermomètre de Heura à Harrison, 35 rue Notre-Dame Est. R. de M. L. E. Gérant.

LA VILLE VA PAYER

LES COMMISSAIRES ONT REÇU CE MATIN UNE IMPORTANTE DELEGATION DES INTERESSES DANS L'EXPROPRIATION DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH.

A sa réunion de ce matin, le bureau des commissaires s'est occupé de deux questions d'importance: D'abord, celle de la Cook Construction Company.

La situation a été exposée par M. Lauridon. Autrefois, pour les garanties fournies par les entrepreneurs, la ville retirait la somme, maintenant, elle se contente du chèque accepté.

M. Martin profite de l'occasion qu'il se croit fournie pour faire remarquer que l'ancienne administration était imprudente: «Les banques peuvent faire faillite, dit-il, et alors la ville se trouve en face de rien.»

LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH Depuis le commencement de la séance, derrière la rampe qui défend les commissaires contre le profane, une foule s'entasse.

Après des explications fournies par M. Martin, qui sont coupées par des interjections comme celle-ci: «On est affamé, MM. les commissaires, on a besoin de notre argent!»

UNE CARTE DE LA VILLE On s'occupe ensuite de questions de routine. M. McDonald, à un moment où il est question d'expropriations, demande que l'on fasse placer sur la table du conseil en la recouvrant de verre une carte de la ville à l'échelle de 500 pieds au pouce afin qu'il soit facile de s'orienter au milieu des questions de pavages et d'expropriation.

LES PLANS SONT PRETS M. Lucas, architecte, à qui les commissaires ont demandé un rapport au sujet de la redistribution des bureaux de l'hôtel de ville nous déclare qu'il sera en état de soumettre ce rapport, demain ou lundi.

ERRATUM Lire, dans l'article de M. Héroux, paragraphe 6, ligne 4, pasteurs, au lieu de porteurs, paragraphe 7, ligne 8, complexes, au lieu de complètes.

ADORATION NOCTURNE Les membres de l'adoration nocturne sont priés de se rendre, dimanche soir, à 7 hrs 30, à l'église Notre-Dame des Victoires, Parc Terminal, pour la célébration des 40 heures. On se rend à cette église par le tramway qui laisse la rue LaSalle à 7 heures.

L'AFFAIRE DE SAINT-LOUIS L'enquête dans l'affaire des trois individus accusés de personification dans Saint-Louis, au cours de la dernière campagne municipale, a été de nouveau remise à demain.

HUERTA ACCORDE L'AMNISTIE

Le président provisoire du Mexique invite les Mexicains de tous les partis à s'unir pour la défense du territoire

Nouvelles inquiétantes de Mexico. — La population manifeste contre les Américains

(Service de la Presse Associée) Vera-Cruz, via Galveston, 24. — Le train spécial contenant les six cents réfugiés partis de Mexico mercredi dernier, est arrivé à Vera-Cruz à six heures, ce matin. Le train était en retard de plusieurs heures. Tous les voyageurs étaient anxieux de retourner aux Etats-Unis à bord des paquebots fournis par le gouvernement.

UNE PROCLAMATION DE HUERTA. Le président provisoire Huerta a publié une proclamation accordant l'amnistie générale pour tous ceux qui se sont insurgés contre son autorité et demandant le concours de tous les partis pour défendre le drapeau.

LES FONCTIONNAIRES SE DEBROIENT Vera Cruz, 24. — Pas un employé civil ou de l'état n'est revenu à ses bureaux, ce matin, malgré la proclamation de l'amiral Badger qui a demandé aux employés de retourner à leur poste et d'y aller sans crainte aucune de représailles.

LA LISTE DES MORTS S'ALLONGE. Washington, 24. — Trois marins américains furent tués et 23 blessés, dans un engagement à Vera Cruz, hier. La liste des morts est à présent de 35, et celle des blessés se chiffre à 75.

ON SE BAT A TRINIDAD DE SANGLANTE RENCONTRE ONT EU LIEU ENTRE LES GREVISTES ET LES TROUPES.—LE SANG COULE.

LA CONSTRUCTION DES ROUTES Québec, 24. — Le cabinet provincial a actuellement sous considération les soumissions pour la construction de la route de Sherbrooke à Derby Line.

MORT DU FRERE AZARIAS Le R. F. Ollius Azarias (né J. B. Blais), de la communauté des Frères des Ecoles Chrétiennes, est décédé ces jours derniers au Mont LaSalle.

LA MAIN MUTILEE M. Alfred Pleau, âgé de 21 ans, 264 rue Bourbonnière, a eu la main affreusement coupée ce matin, alors qu'il travaillait à une scie circulaire.

A BON CHAT, BON RAT Qu'un détective réussisse à rouler et ensuite à coffrer un cambrioleur, c'est dans l'ordre des choses.

PHARMACIE CAMBRIOLEE Des cambrioleurs se sont introduits la nuit dernière dans la pharmacie de M. H. Archambault, coin Saint-Vincent et Notre-Dame, et ont enlevé pour près de \$500 de marchandises.

AD LIMINA Ottawa, Ont., 24. — Sa grandeur Mgr Gauthier, archevêque d'Ottawa, partira au cours de la semaine prochaine, accompagné de M. l'abbé Levesque, trésorier de l'archevêché, pour Rome où Sa Grandeur se rend pour son voyage «Ad Limina».

George Rallees et Harry Spedakos, accusés d'avoir voulu corrompre la police, ont été acquittés, ce matin, par le juge Bazin.

A. Saumur, trouvé coupable du vol d'un pardessus, a été condamné à 23 mois de prison. Saumur avait volé ce pardessus à un homme ivre-mort.

LE CANAL EST OUVERT

LE PREMIER ECLUSEMENT S'EFECTUE CE MATIN. — LE CANAL DE SOULANGES EST BLOQUE. — LA GLACE TIENT ENCORE FERME A SOREL.

NOTES MARITIMES.

A onze heures ce matin, les écluses du canal de Lachine étaient ouvertes pour la première fois cette année. La goélette F. W. Thompson sera la première à entrer dans l'écluse No. 1.

On a appris à la Commission du port que le canal de Soulanges était bloqué par les glaces et qu'il faudrait l'aide du «Lady Grey» actuellement dans le bas du fleuve, aux Trois-Rivières, pour briser le mur de glace.

LA NOTE ETAIT TROP ELEVEE AINSI EN DECIDE LE JUGE LEBOEUF QUI ACCORDE \$10 A UN MEDECIN QUI RECLAMAIT \$75.

LA CARTE ELECTORALE NOUVELLE SEANCE DE LA COMMISSION DU REMANIEMENT CE MATIN. — LE «DEADLOCK» PERSISTE.

LE MINISTRE DE LA COLONISATION Québec, 24. — Il semble à peu près certain que la nomination du ministre de la Colonisation sera faite la semaine prochaine.

LE JUGE LEBOEUF Le juge Lébouef siègeait en Cour de Circuit à rendu ce matin un jugement intéressant ayant trait aux honoraires professionnels.

LE JUGE LEBOEUF Le juge Lébouef a jugé que le médecin qui réclamait \$75 pour ses services, n'avait pas le droit de réclamer plus que \$10.

LA CARTE ELECTORALE NOUVELLE SEANCE DE LA COMMISSION DU REMANIEMENT CE MATIN. — LE «DEADLOCK» PERSISTE.

LA MAIN MUTILEE M. Alfred Pleau, âgé de 21 ans, 264 rue Bourbonnière, a eu la main affreusement coupée ce matin, alors qu'il travaillait à une scie circulaire.

A BON CHAT, BON RAT Qu'un détective réussisse à rouler et ensuite à coffrer un cambrioleur, c'est dans l'ordre des choses.

PHARMACIE CAMBRIOLEE Des cambrioleurs se sont introduits la nuit dernière dans la pharmacie de M. H. Archambault, coin Saint-Vincent et Notre-Dame, et ont enlevé pour près de \$500 de marchandises.

AD LIMINA Ottawa, Ont., 24. — Sa grandeur Mgr Gauthier, archevêque d'Ottawa, partira au cours de la semaine prochaine, accompagné de M. l'abbé Levesque, trésorier de l'archevêché, pour Rome où Sa Grandeur se rend pour son voyage «Ad Limina».

George Rallees et Harry Spedakos, accusés d'avoir voulu corrompre la police, ont été acquittés, ce matin, par le juge Bazin.

A. Saumur, trouvé coupable du vol d'un pardessus, a été condamné à 23 mois de prison. Saumur avait volé ce pardessus à un homme ivre-mort.

Où Acheter Demain

La Compagnie POUR CADEAUX DE NOCES. Nous avons un choix incomparable d'articles parfaitement appropriés, entre autres: Services à chocolat. Services à fruits. Services en verre taillé. Bronzes, lampes de fantaisie, et quantité d'autres articles du meilleur goût.

Messieurs les Gens d'Affaires, Songez à votre Bourse. Si vous faites quelque chose en fait de meubles, rugs, etc., ce printemps, ne craignez donc pas de venir nous voir, vous trouverez certainement ce qu'il vous faut.

PHARMACIE Lecours et Lanctot. 516 STE-CATHERINE EST. Spécialités: Agrandissements, impressions, etc., pour amateurs.

Manteaux et Robes de Maison Vallières. Manteaux en tweed et nid d'abeille, style Bal-macan, poignets et collet garnis en soie de couleur, aussi genre tailleur avec collet châle.

Vous qui Déménagez. Adressez-vous ici pour vos APPAREILS ELECTRIQUES ET A GAZ. Nous en avons un CHOIX IMMENSE que nous offrons A DES PRIX EXTREMEMENT BAS.

Valiquette. Ameublement complet de salle à diner pour \$20.00. Incontestablement l'offre la plus remarquable jamais faite aux Montréalais.

Fauteuil ou Bergante de Boudoir \$4.95. L'article idéal pour anti-chambre, salles de réunions, bureaux publics, salles d'hôtel.

DEMANDEZ LE PROGRAMME OFFICIEL POUR LE Congrès Eucharistique à Lourdes et Pèlerinage à Rome. Sous le patronage de Nos Seigneurs les Evêques.

DECES. GRANGER.—A Westmount, le 23 avril 1914, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Alphonse A. Granger.

DECES A MONTREAL. CHARTRAND, Charles, 1 an, enfant d'Albert Chartrand, machiniste, rue Frantenne, 25.